

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 293 MONTREAL, LES SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 DÉCEMBRE 1995 4 CAHIERS - 1,75 \$ + TPS + TVQ

FORMES
Dans le brouhaha du Salon des métiers d'art
 PAGE B 16



LIVRES
Paul Auster soigne ses images
 PAGE D 1



ÉCONOMIE
Démission de la présidente de la Chambre des notaires
 PAGE C 1



LES ARTS
Le CD-ROM: aux portes du huitième art
 PAGE B 1

PERSPECTIVES

Sortie de secours

En France, les grévistes s'apprêtent à défilier à nouveau aujourd'hui. Mais leur mouvement s'effrite. Gouvernement et syndicats cherchent une porte de sortie qui permettrait à tous de sauver la face.

Pendant que les Bosniaques, les Serbes et les Croates signaient la paix cette semaine sous les lambris du palais de l'Élysée, les fonctionnaires et le gouvernement français cherchaient eux aussi le moyen d'en finir avec cette étrange guerre civile «à la française» qui déchire le pays depuis 23 jours.

Officiellement, la guerre d'usure se poursuit contre le premier ministre Alain Juppé et son projet de réforme de la sécurité sociale. Mais les rangs des grévistes sont de plus en plus clairsemés et les signes d'apaisement se multiplient de tous les côtés.

Ils sont d'abord venus du premier ministre qui a largement sabré son projet de réforme. Pour sauver l'essentiel de son plan, Alain Juppé a suspendu la réorganisation de la Société nationale des chemins de fer (SNCF) et offert aux cheminots la tête de son président. Il a assuré les fonctionnaires qui jouissent de la retraite à 50 ou 55 ans qu'ils seraient épargnés de l'alignement du régime des fonctionnaires sur celui du secteur privé. Il s'est même engagé à amorcer dès jeudi une négociation globale avec les syndicats sur la relance de l'emploi. Alain Juppé va jusqu'à assurer qu'il est favorable à la réduction du temps de travail, un projet dont il n'avait glissé mot à personne et que Jacques Chirac avait écarté du revers de la main pendant la campagne électorale.

Du côté syndical, la nouvelle journée de manifestation prévue aujourd'hui cache mal les fissures qui se multiplient. Si bien qu'on s'attend à une démonstration en forme de baroud d'honneur. Le noyau dur des grévistes, celui de la SNCF, a pratiquement obtenu ce qu'il désirait. Chez les autres, la lassitude pourrait l'emporter. Hier, la Poste avait largement repris le travail et les grévistes ne représentaient plus que 2 % de ses employés. De nombreux cheminots étaient au travail, quelques trains roulaient et de rares métros ont circulé dans Paris. Mais la cerise sur le gâteau, c'est que si le conflit ne s'arrête pas, la querelle entre les chefs syndicaux risque de s'envenimer. Nicole Notat (CFDT), d'accord en partie avec Alain Juppé, accuse en effet Marc Blondel (Force ouvrière) de politiser le mouvement.

La crise a mis en évidence les difficultés de la société française à se réformer sans collisions frontales

Reste à trouver une façon élégante de sortir de scène. Depuis quelques jours, le gouvernement multiplie les tentatives de «passer à autre chose». Alain Juppé ne parle que du chômage des jeunes et de création d'emplois. La signature à Paris de la paix en Bosnie a fourni à Jacques Chirac une occasion en or. Lors de la libération des deux pilotes français prisonniers des Serbes de Bosnie, on voyait bien sa satisfaction d'annoncer à la télévision autre chose que des mesures d'urgence.

Comme c'est souvent le cas en France, c'est le premier ministre qui essuie les coups. Il peut se vanter d'avoir eu le courage de mettre en branle des mesures sans cesse reportées par ses prédécesseurs. Mais Alain Juppé devra à l'évidence revoir ses méthodes de gouvernement. Avec son style lapidaire et rationnel — pur produit des grandes écoles françaises —, il est parvenu à faire passer une réforme somme toute douce (comparée à celles réalisées ailleurs) pour un modèle d'ultralibéralisme thatcherien. «Les Français ont besoin de considération, qu'on leur parle, qu'on les consulte», a déclaré celui qui pourrait lui succéder un jour, le président de l'Assemblée nationale Philippe Séguin.

Reste que la société française sort ébranlée de cette épreuve. La droite au pouvoir, qui croyait voguer sans trop de heurts vers la monnaie européenne unique (baptisée hier «l'euro»), sait maintenant que le chemin sera pavé d'écueils. Les syndicats qui avaient la mine basse se sentent ragaillardis. Ils ont retrouvé un soutien dans la population qu'ils n'avaient pas eu depuis longtemps. Difficile d'imaginer un pays où trois semaines de paralysie complète des transports auraient soulevé si peu de ressentiment populaire.

Plus fondamentalement, la crise a mis en évidence les difficultés de la société française à se réformer sans collisions frontales. Même les mécanismes démocratiques les plus élémentaires semblent grippés. Le gouvernement n'a-t-il pas choisi de faire sa réforme par décret? N'a-t-il pas imposé le bâillon à l'Assemblée nationale, où l'opposition, il faut le dire, avait déposé 5000 amendements?

Faute de l'avoir fait plus tôt, Alain Juppé devra s'asseoir à la table de négociation dès la semaine prochaine à l'occasion d'un «sommet social». Étrange paradoxe qui fait que le gouvernement se voit forcé de négocier ses réformes avec les syndicats, qui représentent 10 % de la population, alors qu'il a baïllonné une institution censée la représenter toute.

INDEX	MÉTÉO
AgendaB12	Montréal
Avis publics.....C8	Neige intermittente.
Classées.....C9	Max: -8. Dimanche: dégelage. Max: -6
Culture.....B1	Québec
Économie.....C1	Neige intermittente.
Éditorial.....A8	Max: -8. Dimanche: ensoleillé. Max: -7
Le monde.....A7	Détails en C 9
Mots croisés.....C9	
Les sports.....C10	

Les adieux de Jacques Parizeau



Le premier ministre Jacques Parizeau a dit quitter l'Assemblée nationale avec une satisfaction manifeste de voir «essaimer dans une nouvelle génération» l'objectif de la souveraineté.

Un testament en forme de projets de loi

La génération «bof!» est devenue la génération du OUI, se félicite le premier ministre

KONRAD YAKBUSKI
 LE DEVOIR

Québec — Dans son dernier geste avant de quitter l'Assemblée nationale, hier, le premier ministre Jacques Parizeau a voulu léguer à ses concitoyens une société où règnent équité et justice sociale.

Par voie de déclaration ministérielle, sa dernière, le premier ministre a lancé cinq grands «débat de société» et jeté les balises de trois d'entre eux: le gouvernement a déposé des projets de loi sur l'éthique des hauts fon-

ctionnaires, la discrimination et la réforme des tribunaux administratifs, ainsi qu'un avant-projet de loi sur l'équité salariale.

A la veille de son retrait de la vie publique, M. Parizeau a également enjoint son conseil des ministres de donner suite à deux projets qui lui tiennent à cœur en se penchant sur la reconnaissance des droits des victimes d'actes criminels et sur l'obstacle à l'embauche des jeunes que constitue l'absence d'un âge de retraite obligatoire.

VOIR PAGE A 10: PARIZEAU

Laval gaspille les fonds publics

Une étude commandée par Québec fait mal paraître le maire Vaillancourt

KATHLEEN LÉVESQUE
 LE DEVOIR

Quoique conforme à la loi, la gestion de la Ville de Laval est marquée par un certain laxisme qui entraîne notamment un gaspillage de fonds publics.

C'est ce qui ressort du rapport de vérification du comptable Jacques Martin, rendu public hier par Québec. M. Martin avait été mandaté par le ministre des Affaires municipales en avril dernier pour analyser les opérations de Laval ainsi que celles de la Société de transport de Laval après que les médias eurent soulevé certaines anomalies, notamment dans l'octroi de contrats à des proches du maire Gilles Vaillancourt.

Loin de blanchir l'administration Vaillancourt, le rapport recommande même au ministre Guy Chevrette de fouiller plus avant certains dossiers, dont l'ordre de changement et la sécurité électronique. De plus, M. Martin souligne que l'administration lavalloise s'est parfois placée en situation «d'apparence de favoritisme dans l'octroi de contrats de services».

VOIR PAGE A 10: LAVAL

Johnson s'attaque à Chrétien

Daniel Johnson regrette que Jean Chrétien ait attendu si longtemps avant de plonger dans la campagne référendaire et manifester sa volonté de changement aux Québécois. Les fédéraux «ont bien pris leur temps», a déploré hier M. Johnson qui conseille à M. Chrétien de tenir ses promesses référendaires plutôt que de menacer de bloquer la tenue d'un nouveau référendum. La seule façon de faire échec aux souverainistes, a prévenu le chef du PLQ, c'est de respecter les aspirations du Québec.

— Nos informations en page A 5

De Haïti à la Russie, les élections du désenchantement

■ La laborieuse succession de Jean-Bertrand Aristide

■ À Moscou, un galop d'essai en vue des présidentielles

Haïti et la Russie ont bien peu de points en commun. Deux choses au moins rapprochent pourtant le petit pays tropical misérable de 6,8 millions d'âmes et l'immensité géographique nordique de 148 millions d'habitants. Tous deux sont en effet appelés aux urnes demain, et tous deux le sont dans un contexte de grande désillusion populaire, ce qui fait peser une inconnue sur la participation même du public aux deux scrutins. Si, en Haïti, l'élection de René Prével,

SYLVIANE TRAMIER
 LE DEVOIR

«Un dauphin et treize prétendants»: cette formule d'un diplomate en poste à Port-au-Prince résume la situation électorale haïtienne. René Prével, dépositaire de l'héritage du président Aristide dont il a été le premier ministre, fait figure de grand favori alors que la plupart des autres candidats font de la figuration.



René Prével

Plus de 3,5 millions d'électeurs sont appelés aux urnes pour choisir parmi quatorze candidats le nouveau président d'Haïti lors de ce qui devrait être, dans l'histoire de

ce pays, la première transition démocratique entre un président élu et son successeur.

Après avoir restauré la légitimité républicaine en rétablissant le président Aristide dans ses fonctions après le coup d'État militaire qui l'avait renversé en 1991, la communauté internationale — et les États-Unis en particulier — souhaite que la prochaine passation des pouvoirs à Port-au-Prince se fasse sans heurts, comme le couronnement de la politique haïtienne des puissances occidentales.

Mais l'exercice est marqué au coin du désenchantement.

La campagne électorale s'est déroulée précipitamment, dans l'indif-

«dauphin» du président sortant Jean-Bertrand Aristide, ne fait guère de doute, on se demande surtout combien de gens iront voter, tant la campagne semble passer inaperçue. Et en Russie, les élections législatives — tremplin des présidentielles de juin 1996 — semblent favoriser la «vieille garde» communiste, dont les sympathisants ont gardé de l'ancienne époque, plus que tous les autres, la discipline et l'assiduité aux bureaux de vote.

FRANÇOIS BROUSSEAU
 LE DEVOIR

Dans les steppes de l'Asie centrale, comme à Moscou ou Saint-Petersbourg, la démocratie électorale fait des ravages. En effet, 2700 candidats et 43 «partis politiques» — allant du Parti des buveurs de bière à la liste nationaliste «Puissance», en passant par le Mouvement musulman et l'Union interethnique — se font la lutte demain, lors des deuxième élections législatives de la Russie postsoviétique. Une débauche de candidats et de programmes pour un scrutin confus et incertain.

Ces élections sont vues par plusieurs protagonistes comme un simple exercice en vue des présidentielles de juin 1996 et par d'autres

comme un retour sérieux de la «menace communiste». Par d'autres enfin, comme une gesticulation sans importance, au vu du pouvoir écrasant qui émane toujours du Kremlin.

Quatre blocs, grosso modo, semblent émerger au-dessus de la foire d'empoigne. Et leurs leaders jouent, par le fait même, leur avenir présidentiel.

Des communistes réunis autour de Guennadi Ziouganov, qui se sont remis des grandes humiliations des dernières années et qui se ressaisissent aujourd'hui, en tablant sur le besoin d'ordre et sur la révolte contre la paupérisation. Un par-



Guennadi Ziouganov

VOIR PAGE A 10: RUSSIE

VOIR PAGE A 10: HAÏTI

Le Québec reçoit 31 % des transferts fédéraux.

LES CHIFFRES NE MENTENT PAS!

CE QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DIT :

Le gouvernement du Québec tente de rendre Ottawa responsable de sa situation économique actuelle.

LES FAITS :

Alors que les autres provinces canadiennes trouvaient des solutions pour contrôler leurs dépenses, les dirigeants du Québec étaient concentrés sur leur propre agenda politique.

CE QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DIT :

Le gouvernement du Québec laisse entendre que les compressions des paiements de transferts fédéraux sont une surprise post-référendaire.

LES FAITS :

La compression des transferts fédéraux aux provinces n'est une surprise pour personne. Elle a été discutée avec toutes les provinces dès la fin de 1994; elle a été annoncée à tous les Canadiens, en février 1995, lors du dépôt du budget fédéral, et elle n'entrera en vigueur que le premier avril 1996.

PAS!

CE QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DIT :

Le gouvernement du Québec prétend que le gouvernement fédéral pellette son déficit dans sa cour.

LES FAITS :

Les paiements de péréquation accordés au Québec augmenteront de près de 200 millions de dollars l'année prochaine.

CE QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DIT :

Le gouvernement du Québec prétend que le calcul des transferts pour 1996-1997 est injuste pour le Québec.

LES FAITS :

Le Québec, avec 25 % de la population canadienne, recevra, en 1996-1997, 31 % des transferts fédéraux, soit la même part qu'il reçoit depuis six ans. Cette somme de 11,1 milliards de dollars représente près du tiers des recettes du Québec.

CE QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DIT :

Le gouvernement du Québec semble suggérer que le Québec est la seule province touchée par les compressions.

LES FAITS :

Le gouvernement fédéral et tous les gouvernements provinciaux doivent prendre les mesures nécessaires pour assainir les finances et relancer l'économie. Toutes les provinces, y compris le Québec, doivent composer avec les mêmes compressions. Tous les pays industrialisés sont confrontés au même défi. C'est en passant à l'action ensemble que nous pourrons assurer à tous les Canadiens un avenir meilleur.

**LE QUÉBEC A TOUJOURS REÇU ET REÇOIT TOUJOURS
SA JUSTE PART DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX.**

PRINCIPAUX TRANSFERTS FÉDÉRAUX AU QUÉBEC (En millions de \$)			
	1993-1994	1994-1995	1995-1996
Financement des programmes établis	5 307	5 348	5 390
Régime d'assistance publique du Canada	2 652	2 750	2 750
Péréquation	3 630	3 670	3 857
Total des principaux transferts*	11 266	11 446	11 667

*La péréquation associée aux transferts en points d'impôt du FPÉ, versée dans le cadre du programme de péréquation fiscale, figure en vertu des deux programmes. Afin d'éviter la double comptabilisation dans les totaux, la péréquation associée est soustraite du total.

LES FAITS SONT LES FAITS!



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

LE DEVOIR

MONTREAL



PHOTO JACQUES NADEAU

«Quand dans ma vie il faisait faim»

Les occasions de s'entraider foisonnent

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

La générosité, l'altruisme, ce n'est pas inné, mais ça existe; ça se harnache fort bien en un temps où chacun s'apprête à faire bombance. On l'a bien vu jeudi lors du blitz en faveur de Jeunesse au Soleil. Il ne semblait y en avoir ce jour-là, dans le Grand Montréal, que pour ces «dépanneurs» lancés dans leur Guignolée, aidés d'animateurs comme Simon Durivage et Joël Le Bigot et d'une foule de bénévoles. Il en est résulté une cagnotte de 126 000 \$ et plusieurs tonnes d'aliments.

Le vocabulaire de charité s'est estompé, c'est vrai. On fait appel aujourd'hui à la solidarité entre humains, aux ponts à maintenir entre générations, mais il n'empêche qu'en son temps, Voltaire avait su prendre note du phénomène que constituait (saint) Vincent de Paul, ce prêtre «si humble de cœur qu'il refusait aux jours solennels de porter les superbes ornements qu'avait donnés Médicis...»

Longtemps d'ailleurs, au Québec, c'est par le canal de la société Saint-Vincent-de-Paul (toujours active) que passaient les élans d'entraide, les gestes destinés à aider les plus démunis, sans préoccupation il est vrai de «dons de charité déductibles d'impôt». Aujourd'hui, on compte par centaines les agences ou associations qui sollicitent la générosité du public douze mois par an. Chacun peut en faire le recensement dans son courrier!

Que donner? Où se rendre? Comment connaître les besoins réels des organismes qui remplissent leur rôle grâce à une vague sans précédent de bénévolat? «Donnez un coup de main au destin», nous suggérait le slogan de Centraide qui vient justement de dépasser l'objectif qu'il s'était fixé pour pouvoir continuer à aider les 222 organismes qu'il subventionne.

Voici quelques suggestions et adresses pouvant *in extremis* renseigner ceux et celles qui, huit jours avant Noël, cherchent une «bonne cause» à aider, voulant tendre la main à des êtres esseulés ou en difficulté:

■ Jeunesse au Soleil a pris ces jours-ci

la vedette. Elle est située au 4251, rue Saint-Urbain (tél.: 842-6822). Nourriture non périssable, jouets et dons en argent peuvent aider cette agence à poursuivre son œuvre;

■ Moisson Montréal (9015, rue Meilleur, près de la rue Legendre; tél.: 381-6641) existe depuis plus de dix ans. Sa directrice générale, Marcelle Lamarche, précise que les 205 organismes avec lesquels elle est en lien (soupes populaires, cuisines collectives, centres d'accueil, etc.) auront reçu gratuitement en 1995 l'équivalent de 15 millions de dollars en nourriture! Cette organisation née parce que certains se sont émus des «surplus gaspillés» apprécierait surtout des denrées non périssables. Mme Lamarche rappelle l'initiative du «non-réveillon» à laquelle prêtent cette année leur concours des célébrités comme Margie Gillis, Robert-Guy Scully, le cardinal Turcotte, etc. Il s'agit, pour les donateurs, de verser l'équivalent en argent d'un bon repas à Moisson Montréal. On aura ainsi épargné les inconvénients des réservations, du stationnement et des embouteillages puisque le réveillon n'aura pas eu lieu! Les sommes redistribuées dans la région par Moisson Montréal sont susceptibles de toucher «135 000 personnes qui comptent sur une aide alimentaire».

Du côté des Petits Frères des Pauvres (4624, rue Garnier, près de l'avenue du Mont-Royal; tél.: 527-8653), la coordonnatrice du bénévolat envers «nos vieux amis», Lise Baudouin, fait état d'activités déjà ficelées: le dimanche 24 décembre, quelque 175 bénévoles apporteront à des gens du troisième âge incapables de se déplacer un bon repas maison (le repas se complète de douceurs comme des fleurs et une demi-bouteille de vin), tandis que, le jour de Noël, 135 chauffeurs sont mobilisés pour faire converger 400 ainés vers le Centre Sheraton pour une célébration mémorable. Qu'ap-

porter à la «fraternité» de la rue Garnier? Des «petits cadeaux», telle une cassette ou une crème pour la peau, un calendrier d'art, du chocolat; il suffit de faire marcher son imagination. Et bien sûr les dons en argent sont le nerf d'une guerre livrée à la solitude dans laquelle sont trop souvent confinés les personnes de «l'âge d'or».

Renseignements pris à Centraide auprès de Doris Marchand — le catalogue ne prétend pas être exhaustif —, il existe au moins 27 organismes «de première ligne» et 21 centres de bénévolat susceptibles de distribuer victuailles, vêtements, jouets ou autres objets, tantôt à des mères célibataires en difficulté (L'Envol, par exemple, à LeMoine — tél.: 465-2584, au 1660, rue de l'Église), tantôt à des personnes ex-psychiatriées (Alternative-Centraide, au 1912, chemin de Chambly, à Longueuil; tél.: 651-0651). Mme Baudouin confirme qu'après la Petite-Bourgogne, c'est prioritairement de la Rivière-Sud que parviennent les appels les plus pressants.

Un centre communautaire, un «patro» comme le Prévost, au 7355, avenue Christophe-Colomb (tél.: 273-8535), l'un ou l'autre des nombreux «Y» — il y en a neuf dans l'île de Montréal, les bureaux centraux sont situés au 1441, rue Drummond (tél.: 849-5331) — ou encore ces centres discrètement dissimulés pour héberger femmes et enfants victimes de violence, tous peuvent être prétextés à ces coups de cœur. Oubliez les sarcasmes de Brel sur les «dames patronesses». Décrivez-vous. Faites un geste qui puisse ressembler à la générosité de familles, frugales par nécessité, qui laissent parfois un couvert prêt au cas où le «quêteux» ferait son apparition à l'heure du repas. C'est Brassens qu'il faut reprendre en chœur, avec la *Chanson de l'Auvergnat* heureux du pain partagé «quand dans ma vie il faisait faim».

Il existe des centaines d'agences ou associations qui sollicitent la générosité du public douze mois par année, et particulièrement pendant le temps des Fêtes. Hier, un nouvel organisme de charité, la Ressourcerie, s'est ajouté à la longue liste. La Ressourcerie, située au 2025 A Masson, procède à la réduction, la réutilisation et le recyclage-compostage des «déchets-ressources». France Larivière a donné l'exemple hier, en déposant un aspirateur à la Ressourcerie.

"C'est l'intention qui compte..."

Vous connaissez le vieil adage... et pourtant, en affaires, il faut bien plus que de bonnes intentions pour réussir à se démarquer!

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la Pâtisserie de Gascogne vous propose mille et une façons élégantes de vous distinguer en faisant plaisir à vos clients et amis.

Nous aimerions avoir le privilège de vous aider à rendre cette période inoubliable.

Au-delà des intentions, vous serez assuré de faire vraiment plaisir.

Pâtisserie de Gascogne
PÂTISSIER - CHOCOLATIER - GLACIER - TRAITEUR

6095, boul. Gouin O., Montréal Tél. 331-0550
Colonnades Pointe-Claire Tél. 697-2622
Ouverture prochaine, rue Sherbrooke à Westmount.

Jean Éthier-Blais

(1925-1995)

LE CHOIX DE JEAN ÉTHIER-BLAIS dans son œuvre

«J'ai choisi, pour cette anthologie, des textes qui s'étendent sur vingt années d'écriture. Le lecteur pourra me suivre à la trace, s'il en a envie, à travers les halliers de la description, de l'analyse psychologique, du portrait littéraire, de la confiance poétique, des souvenirs d'une vie déjà longue. Je n'ai pas choisi la solution facile d'être un poète ignorant et nombreux.»

Jean Éthier-Blais

GUÉRIN

PATEK PHILIPPE
GENEVE

«La Flamme»

La montre la plus prestigieuse au monde.

Exclusif chez:

KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONTRES - DEPUIS 1954
2195 Crescent, MONTREAL; H3G 2G1 (514) 848-0595

Aidez Jeunesse au Soleil à rendre les fêtes plus chaleureuses.

Jeunesse au Soleil met tout en œuvre pour réchauffer le temps des fêtes de milliers de familles montréalaises. Grâce à votre appui, Jeunesse au Soleil remplira des paniers de nourriture, distribuera des vêtements chauds et fera en sorte que chaque enfant ait un jouet à déballer le matin de Noël. Avec votre aide, nous fournirons à toutes ces familles un rayon d'espoir qui leur permettra de surmonter l'hiver. S'il-vous-plait, aidez Jeunesse au Soleil à faire de cette saison la plus chaude de l'année.

Campagne de Noël de Jeunesse au Soleil
Veuillez émettre votre chèque ou mandat à: Jeunesse au Soleil, 4251 St. Urbain, Montréal, Qc. H2W 1V6

NOM _____ ADRESSE _____
NOM DE LA COMPAGNIE _____ VILLE _____ CODE POSTAL _____
Ci-jointe la somme de _____ \$ Chèque Mandat Mastercard Visa
Nom de titulaire _____
Numéro de Carte _____
Date d'expiration (m/a) : ____/____
Signature: _____
Merci de votre appui. Vos dons sont déductibles d'impôts.

• LES ACTUALITÉS •

Le juge Bienvenue offre aussi ses excuses aux femmes

PRESSE CANADIENNE

Le juge Jean Bienvenue, qui s'était excusé auprès des Juifs un peu plus tôt cette semaine pour les propos qu'il a tenus sur l'Holocauste, a également offert ses excuses aux femmes hier.

Alors qu'il avait rencontré les membres du Congrès juif canadien, le juge Bienvenue a privilégié la voie du communiqué pour se rétracter de ses commentaires sur les femmes.

«Je tiens à m'excuser auprès de toutes les femmes qui ont pu être choquées ou offensées par mes déclarations et j'espère que celles-ci accepteront pareilles excuses», écrit le juge dans sa déclaration.

Le juge Bienvenue explique que c'est pour avoir voulu souligner «la gravité exceptionnelle de l'acte» criminel pour lequel il devait prononcer une sentence la semaine dernière, et qui mettait en accusation une femme qui avait tranché la gorge de son ex-mari avec un rasoir, qu'il

avait eu de tels commentaires. «Les circonstances du crime révélées par la preuve et racontées par l'accusée elle-même sous serment étaient particulièrement graves et parmi les pires qu'il m'ait été donné d'entendre depuis que je suis juge et même avocat.»

Pour lui, la meilleure manière d'illustrer l'horreur du crime avait donc été de faire une analogie avec l'Holocauste et de faire part de sa «vision personnelle et combien sincère du niveau élevé de la femme au plan des vertus dans la race humaine.»

Il reconnaît que ces observations étaient inappropriées.

«Les commentaires que j'émettais lors du prononcé du jugement ne visaient aucunement à rabaisser les femmes, bien au contraire.»

Le juge conclut en se disant «disposé à rencontrer les représentantes de la Fédération des femmes du Québec afin d'échanger avec elles comme je l'ai fait avec ceux du Congrès juif canadien.»

Ski acrobatique



PHOTO JACQUES NADEAU

À PEINE âgée d'un mois, la jeune Madeleine n'a pas encore fait ses premiers pas mais elle pratique déjà le ski. Enfin, son landau est monté sur des planches. Quoi de mieux pour maman Isabelle, qui peut ainsi arpenter les rues passablement enneigées de la métropole avec beaucoup plus de facilité?

EN BREF

NOMINATION POUR LAZURE

Québec (PC) — L'ancien ministre des Affaires sociales dans le gouvernement Lévesque, le Dr Denis Lazure, devrait occuper, à compter du début de février 1996, la nouvelle fonction de président de l'Office des personnes handicapées. Le Dr Lazure, un psychiatre âgé de 70 ans, démissionnera de son poste de député de Laprairie vers le milieu de janvier prochain. Il a confié, hier, que c'est avec grand plaisir et satisfaction qu'il accepterait ce nouveau poste dans un domaine qu'il connaît d'ailleurs fort bien. Un vieux compagnon de lutte de Jacques Parizeau et indépendantiste convaincu comme lui, le Dr Lazure a siégé pendant 14 ans à l'Assemblée nationale, de novembre 1976 à décembre 1984 et de septembre 1989 jusqu'à maintenant.

LOCK-OUT DANS LA CONSTRUCTION

(PC) — C'était journée de lock-out dans la construction résidentielle hier, plusieurs chantiers étant fermés à travers le Québec. Si du côté des entrepreneurs on affirme que l'immense majorité des chantiers résidentiels étaient fermés, du côté syndical on assure qu'une patrouille a pu vérifier que bon nombre de chantiers sont demeurés ouverts. Ce lock-out n'aura duré qu'une journée puisque, dès lors, le décret qui tient lieu de convention collective tombe en partie. Les ouvriers qui œuvrent dans ce secteur doivent alors s'entendre avec chaque employeur sur leur salaire et certaines autres conditions. À l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec, qui représente les employeurs de ce secteur, on soutenait hier que «90% des chantiers résidentiels sont fermés aujourd'hui [vendredi]».

Révision de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement

Les citoyens pourront poursuivre le gouvernement

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Ottawa profitera de la révision quinquennale de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) l'an prochain pour accorder aux citoyens le droit d'intenter des poursuites civiles contre le gouvernement et ses fonctionnaires s'ils n'appliquent pas les lois et règlements.

Cette mesure apparaît dans la réponse du cabinet fédéral au rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, déposé au début de l'été. La plupart des recommandations de ce comité, chargé de la révision quinquennale, seront suivies, a soutenu hier la titulaire d'Environnement Canada, Sheila Copps.

Globalement, le gouvernement fédéral entend réorienter la LCPE de façon à mettre davantage l'accent sur la prévention de la pollution, sur le développement durable et sur la gestion écosystémique, une manière de gérer simultanément toutes les facettes des écosystèmes plutôt que de s'attarder à des volets ou des éléments particuliers.

Cette pétition en faveur de principes en apparence consensuels pourrait toutefois susciter l'opposition de certaines provinces, premières responsables de la dépollution et de la prévention dans ce domaine.

«Les compagnies utilisant ou produisant des substances identifiées comme toxiques aux termes de la LCPE, a dit la ministre Copps, recevront le mandat de concevoir des plans de prévention de la pollution». Le volet industriel de la loi québécoise de l'environnement a institué depuis des années une approche intégrée qui couvre tous les aspects de la pollution aquatique, terrestre et atmosphérique, incluant les déchets et la prévention des accidents.

Le projet de loi fédéral, qui sera déposé l'automne prochain, servira aussi, a précisé Mme Copps, de permettre «l'intégration des innovations en matière d'environnement dans le fonctionnement des producteurs et des manufacturiers canadiens».

Par ailleurs, Ottawa se donnerait «l'autorité d'exiger des plans obligatoires de prévention concernant les substances toxiques et de favoriser les plans de prévention volontaire de la pollution».

Enfin, Ottawa entend augmenter les pouvoirs de ses inspecteurs environnementaux et nommer un nouvel enquêteur général, responsable de l'application de la LCPE.

Le public, de son côté, «recevra le droit d'entamer des poursuites civiles si le gouvernement ne fait pas appliquer la loi», a ajouté la ministre. Mais il n'est pas clair de savoir si Ottawa permettra aux citoyens, comme c'est le cas aux États-Unis, de poursuivre au civil les pollueurs ou si ces poursuites se limiteront à poursuivre Ottawa pour les inconvénients causés en cas d'inertie des ministères.

Ottawa entend par ailleurs renforcer ses pouvoirs en matière de pollution atmosphérique et aquatique transfrontalière, sur les carburants et sur les mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et «non dangereux», un domaine jusqu'ici réservé aux provinces. Il veut aussi accélérer l'évaluation de substances toxiques prioritaires et celles mises au ban dans d'autres pays de l'OCDE, mais sur la base d'un examen scientifique et non de façon automatique.

Ottawa se propose enfin de contrôler de façon réglementaire la protection de l'environnement sur les territoires autochtones et pour permettre aux bandes de négocier avec le gouvernement des «ententes administratives» ou d'équivalence, dont on ne dit pas si elles pourront entrer en conflit avec les lois des provinces.

Accès au dossier médical des victimes de viol

Un jugement qui suscite l'inquiétude

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Les personnes intervenant auprès de victimes d'agressions sexuelles trouvent inquiétant le tout récent jugement de la Cour suprême du Canada, qui permet aux avocats de réclamer au juge l'accès au dossier médical d'une victime de viol et le dépôt de certains éléments en preuve.

Hier, Diane Lemieux, porte-parole des Centres d'aide et de lutte aux agressions à caractère sexuel (CALACS), a souligné le caractère discrétionnaire, et la latitude laissée au juge dans l'évaluation de la pertinence de déposer en preuve des éléments du dossier médical de la victime.

Mme Lemieux cite en exemple le cas, survenu au Québec, d'une victime de viol collectif qui avait déjà fait une tentative de suicide, ce que l'avocat de la défense avait tenté de déposer en preuve au procès. Ces éléments peuvent servir à miner la crédibilité de la victime, dit-elle.

Selon Mme Lemieux, les principaux enjeux de ce jugement pour les avocats de la défense sont les renseignements en santé mentale, disait pour sa part Jean Gagné, coordonnateur du Regroupement des ressources en santé mentale. Dans ce domaine la fiabilité des diagnostics est moindre.

Selon M. Gagné, des psychiatres ont déjà déclaré que le taux de doute dans le diagnostic psychiatrique tournait autour de 50%.

Mme Lemieux ajoute que son re-

groupement a rencontré le ministre de la Justice du Canada, Allan Rock, cet automne, en prévision de ce jugement. En 1991, dit-elle, un autre jugement a été rendu en Cour Suprême, autorisant les avocats de la défense à poser des questions sur le passé sexuel de la victime. Des amendements au code criminel ont cependant suivi, contrebalançant les effets «négatifs» de ce jugement.

Le Centre d'aide et de lutte aux agressions à caractère sexuel regroupe 16 centres à travers le Québec, et vient en aide à quelque 3000 personnes par année.

Pour sa part, la décision rendue par la Cour suprême cette semaine concernait une poursuite contre un évêque de Colombie-Britannique, Mgr Hubert O'Connor.

Mgr O'Connor était l'objet de deux accusations d'agressions sexuelles et de deux accusations d'attentat à la pudeur, portées contre lui par quatre personnes. Mgr O'Connor avait obtenu une ordonnance exigeant que la Couronne obtienne et lui fournisse les dossiers médicaux, thérapeutiques et scolaires des victimes.

Pour obtenir de tels documents directement d'un tiers, un accusé devra désormais présenter une demande écrite et une déclaration sous serment précisant les motifs de sa requête.

L'accusé devra adresser sa demande au juge du procès et le convaincre qu'il y a une possibilité raisonnable que ces renseignements aient un lien logique et sérieux avec une des questions en litige ou l'habilité à témoigner d'un témoin.

Parmi les facteurs que le juge devra considérer au moment de prendre sa décision, la Cour suprême mentionne l'impact sur la dignité, la vie privée ou la sécurité de la plaignante. Il n'est pas question d'aller à la pêche dans la vie d'autrui, soulignait la juge Claire L'Heureux-Dubé.

Petites centrales

L'enquête sur Hydro prolongée de quatre mois

Gendron demande un rapport intermédiaire

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Québec a prolongé de quatre mois, soit jusqu'au 31 mars, le mandat de la commission d'enquête sur les achats d'électricité par Hydro-Québec auprès de producteurs privés.

La commission, a précisé au *Devoir* hier le ministre des Ressources naturelles, François Gendron, devra d'autre part lui remettre un rapport intermédiaire à la fin de février.

La commission présidée par le juge François Doyon avait demandé un prolongement de mandat de dix mois, soit jusqu'à la fin d'octobre 1996, a par ailleurs révélé le ministre, ce qui lui a été refusé.

Le décret limitant les travaux de la commission a été parrainé devant le conseil des ministres par le responsable du ministère dont les politiques et celles d'Hydro-Québec se retrouvent dans le collimateur de la commission.

Le ministre Gendron estime qu'il ne se place pas pour autant dans une position délicate en écartant le plan de travail que lui propose la commission d'enquête.

«Non, pas du tout, dit-il, car au moment où ces choses se sont passées, je n'étais pas en cause», a ajouté le ministre.

Les travaux de la commission suscitent une grande nervosité à plusieurs niveaux de l'appareil gouvernemental et dans le secteur privé, où plusieurs rêvent d'un examen accéléré du dossier.

Le ministre Gendron ne ferme toutefois pas la porte à un autre prolongement du mandat tout en souhaitant, pour sa part, un examen plus diligent: «S'ils ont décidé de remonter à 1962, avant la nationalisation de l'électricité», peut-être devraient-ils mieux «circonscrire» l'objet de leur mandat, suggère-t-il.

M. Gendron estime cependant que la commission pourra lui faire part de ses besoins, le cas échéant, lors de son rapport intermédiaire de février.

La commission a pour sa part fait savoir hier par communiqué qu'elle ne changeait pas son plan de match: elle «entend poursuivre ses travaux selon le plan élaboré par les commissaires et les avocats», indique son communiqué. Il a aussi été précisé en audience que le rapport intermédiaire de février ne contiendrait pas les conclusions et les recommandations des commissaires mais un état des travaux.

PERSONNE NE VEND MOINS CHER

LE PARCHEMIN
Joaillier Orfèvre

RABAIS DE 50% SUR TOUTES LES BAGUES À DIAMANTS



seulement
Jonc Anniversaire
25 points au total

288 \$
Prix rég.: 576 \$

Bracelet tennis

Total 0,50 ct **588 \$** Prix rég.: 1 176 \$



Total 1 ct **1 088 \$** Prix rég.: 2 176 \$

50% sur tous nos colliers de perles cultivées

50% sur toutes nos chaînes en or

MONT BLANC



Rabais de **25%** sur les Waterman



Mezzanine Métro
Berri-UQAM
1500 rue Berri
845-5243

Commandes téléphoniques
1 800 667-6878

EXCLUSIF

VIENNENT LES FROIDURES



Luxeux
manteau
en peau
d'agneau
léger
espagnol
merinos

POUR FEMMES
ET HOMMES

CONFECTION
SUR MESURE

TAILLES:
RÉGULIÈRE
ET PETITE

Confortablement chaud par temps froid,
sous la neige ou la pluie.

Directement du fabricant
ROBERT ARNOLD
DESIGN

OUVERT
samedi 9 h 30 à 15 h
dimanche, 11 h à 15 h
lundi au vendredi, de 12 h à 18 h
9250, av. du Parc
(angle Chabanel) local 450
Téléphone : 387-5495

PERSPECTIVES PEINTURE

RÉPERTOIRE 1995
du Conseil de la Peinture
du Québec

Plus de 200 pages couleurs
Des biographies, démarches et
coordonnées de 500 artistes

19,95 \$

En vente dans les grandes librairies
ou au

Conseil de la peinture du Québec
460, Sainte-Catherine ouest, bureau 913
Montréal (Québec) H3B 1A7
(514) 876-3632 ou 876-3912

LE DEVOIR POLITIQUE

La campagne référendaire

Johnson fait des reproches à Chrétien



ANDRÉ BELLEMARE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le président du comité du NON au référendum, Daniel Johnson, a regretté, hier, que le premier ministre Jean Chrétien ait attendu si tard avant de plonger dans la campagne référendaire et manifester sa volonté de changement aux Québécois et sauver *in extremis* le Canada.

Ce n'est que vers la fin de la campagne, alors que le NON battait de l'aile, que M. Chrétien a finalement décidé de s'impliquer en s'engageant, au nom du gouvernement canadien, à effectuer des modifications et répondre aux principales demandes du Québec.

Cette intervention tardive a probablement évité la défaite aux fédéralistes qui l'ont finalement emporté par une très mince marge

le 30 octobre. Au cours d'une conférence de presse de fin de session, le chef de l'opposition à Québec a été amené à commenter les propos de M. Chrétien tenus la semaine dernière à la télévision anglaise de Radio-Canada où le premier ministre canadien a soutenu que s'il n'est pas intervenu plus tôt dans cette campagne, c'est parce que M. Johnson ne voulait pas le voir.

«Il est pour moi évident que nos partenaires devaient participer de façon constructive [au référendum] et venir manifester leur volonté de changement, a expliqué M. Johnson.

«Tant et aussi longtemps qu'ils ne le faisaient pas, moi, je ne pouvais l'inventer à leur place. Ce n'est pas moi qui écris les discours de ce monde-là et, finalement, il y a eu des engagements de change-

ment dans les discours de nos partenaires du Parti libéral au Canada... je dirais tardivement», a ajouté M. Johnson.

Pas de menace

En anglais, le chef libéral a dit que les fédéraux «ont bien pris leur temps» avant de réagir vers la fin de la course référendaire.

Par ailleurs, M. Johnson a conseillé à M. Chrétien de s'appliquer à apporter les changements promis lors de la campagne référendaire comme moyen d'empêcher un autre référendum au Québec au lieu de brandir le spectre de pouvoirs spéciaux du fédéral.

«Je signale encore une fois au gouvernement fédéral que si on veut éviter un prochain référendum sur la souveraineté du Québec, c'est par le changement souhaité par la majorité des Québécois que nous accomplirons ce résultat-là.

«Ce n'est pas en invoquant, par exemple, les dispositions constitutionnelles sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement. C'est le changement qui va faire qu'il y aura un report indéfini d'un nouveau référendum au Québec», a dit M. Johnson en réponse à une question.

Quant à la brève session qui s'est terminée hier à l'Assemblée nationale, M. Johnson en a fait un bilan «passablement maigre» pour la bonne raison que le gouvernement Parizeau n'a tout simplement pas gouverné en 1995, tout occupé qu'il était à préparer et à tenir son référendum le 30 octobre, selon le chef de l'opposition.

Comme conséquence immédiate de cette attitude, l'économie du Québec a beaucoup souffert.

Qu'on en juge seulement par l'ajout de 100 000 bénéficiaires de l'aide sociale depuis septembre 1994, a ajouté le chef libéral.

Menu minceur

Au niveau législatif, le leader parlementaire libéral, Pierre Paradis, l'a qualifié de «menu minceur» et les projets de loi adoptés étaient généralement d'ordre administratif.

Quant au chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ), Mario Dumont, il a surtout déploré que le gouvernement n'ait pas fait de gestes plus concrets sur la voie du redressement économique. M. Dumont a également blâmé les libéraux pour leur attitude négative «et d'être partie prenante du climat acrimonieux qui règne depuis quelque temps à l'Assemblée nationale».

Les comptes publics déposés à l'Assemblée nationale

Le déficit du Québec atteint 5,17 milliards

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Le déficit des opérations budgétaires du gouvernement québécois a atteint 5,17 milliards pour l'année financière se terminant le 31 mars 1995, révèlent les comptes publics déposés hier à l'Assemblée nationale. Mais c'est un chiffre sur lequel le Vérificateur général émet des réserves.

Les dépenses gouvernementales ont atteint 42,147 milliards tandis que les revenus s'élevaient à 36,437 milliards, indiquent les Comptes.

Le service de la dette accapare à lui seul 5,9 milliards, en hausse de 550 millions par rapport à l'année précédente.

Les comptes publics constituent le bilan final du budget du gouverne-

ment pour son année financière.

Cette année, les prévisions de la ministre des Finances, Pauline Marois, prévoient que ce déficit sera réduit à 3,975 milliards, soit en dessous de la barrière psychologique des quatre milliards.

C'est une prévision que l'opposition libérale rejette. L'ex-ministre libéral des Finances André Bourbeau, prédit plutôt que le déficit atteindra de nouveau les cinq milliards de dollars.

Pour sa part, dans ses observations jointes aux comptes publics, le Vérificateur général du Québec, Guy Breton, souligne toutefois que le déficit des opérations budgétaires est amputé de trois montants qui devraient y apparaître, et qui le gonfleraient de 736 millions additionnels.



Profitez de chaque minute de l'hiver, bien au chaud dans un manteau Kanuk!

Le Coyote
394\$

Le Patrouilleur
415\$

Le pantalon Plein-zip
204\$



DOUCE
Donna

Collection
Automne hiver
40% à 50% de rabais

TOMBOLINI
DONNA
EMANUEL
EMANUELE UPHOARD
5175 St-Hubert
Teenflo

277, av. Laurier O. • 270-6154
413, St-Jacques O.
Centre de Commerce Mondial • 844-9125

S.P. Diamant
JEWELLS

Joaillerie 18kt

Qualité et design disent tout!

1355, Ave. Greene, 2ième étage, Westmount, 937-4500

Le Castor Kanuk
326\$

Conçus et confectionnés au Québec pour votre confort tout l'hiver

- Isolant gonflant de qualité supérieure et parfaitement stabilisé
- Coupe différentielle et confection Kanuk
- Capuchon escamotable dans le col.
- Grand col enveloppant ou col montant
- Rabat protège-lèvres en polar
- Coudes préformés pour l'aisance
- Poignets bloquant l'infiltration de neige
- Coutures garanties sans condition!

Vous porterez votre Kanuk avec plaisir tout l'hiver, année après année!

GRATUIT!
DEMANDEZ LE CATALOGUE KANUK

tél. : 527-4494
fax : 948-4442
ou postez ce coupon :
Catalogue Kanuk, 752 Rachel E. Mtl. H2J 2H5

Nom

Adresse

Ville

Code postal

COUPON-CADEAU

Grâce à ce coupon, vous recevrez un foulard polaire Kanuk de couleur unie d'une valeur de 27 \$ lors de votre achat Kanuk de 300 \$ et plus (avant taxes) effectué chez Kanuk au 752, rue Rachel est à Montréal ou chez votre détaillant Kanuk. Ouvert le dimanche jusqu'à Noël. Un seul coupon-cadeau par achat. Nul après le 31 décembre 95.

COUPON-RABAIS KANUK

Obtenez

25\$

de rabais

Grâce à ce coupon-rabais, vous profiterez d'un rabais

de 25 \$ lors d'un achat Kanuk de 250 \$ et plus (avant taxes) ou de 50 \$ lors d'un achat Kanuk de 500 \$ et plus (avant taxes).

Valable du 9 déc. au 31 déc. chez Kanuk, 752 Rachel est à Montréal ou chez votre détaillant Kanuk (info : 527-4494). Un seul coupon-rabais par achat. Nul après le 31 décembre 95.

ou obtenez

50\$

de rabais

• POLITIQUE •

Le rapport du Protecteur du citoyen

Un traitement «scandaleux» des orphelins de Duplessis

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le Protecteur du citoyen juge «scandaleux» le traitement accordé aux «orphelins de Duplessis». Il prépare un rapport à ce sujet pour février 1996.

Les «orphelins de Duplessis» sont ces 4000 personnes qui se plaignaient de mauvais traitements subis dans des institutions dirigées par des communautés religieuses dans les années 1940 et 1950.

«Ces gens ont eu recours aux tribunaux pour faire reconnaître qu'ils ont été victimes d'injustices et on n'a pas pu les entendre sur le fond. Le Procureur général conteste leur réclamation de concert avec les institutions visées», a déploré le Protecteur du citoyen. Il entend trouver une solution négociée pour régler le litige afin que justice soit rendue. M^r Jacoby a aussi déploré plusieurs «tendances inquiétantes» dans les rapports de l'administration publique avec les citoyens.

Par exemple, une personne emprisonnée pendant trois ans à la suite d'une erreur judiciaire et libérée lorsque le véritable coupable s'est manifesté s'est fait refuser une indemnité justifiée pour les dommages matériels et les séquelles subies. Elle devra s'adresser aux tribunaux pour obtenir l'indemnité.

D'autres citoyens ont dû porter des plaintes privées après avoir été victimes d'actes criminels, ayant à assumer eux-mêmes les frais de l'enquête. «La Couronne n'a pas fait son travail dans ces dossiers. C'est une tendance à l'insouciance et à l'irresponsabilité. Ce n'est pas aux citoyens d'entreprendre à leurs frais des poursuites criminelles», a mentionné le Protecteur du citoyen.

Ailleurs, c'est une étudiante qui a dû s'adresser aux tribunaux pour obtenir un prêt-bourse auquel elle avait droit. Une entreprise qui s'est vu refuser un contrat auquel elle avait droit a dû elle aussi s'adresser aux tribunaux pour poursuivre le ministère des Ressources naturelles.

Le ministère de la Justice est d'ailleurs le ministère contre lequel a été portée auprès du Protecteur la plus forte proportion de plaintes fondées. Presque deux plaintes sur trois, soit 62 % des plaintes déposées contre le ministère de la Justice, sont fondées, a fait valoir M^r Jacoby. M^r Jacoby déplore ce «manque de transparence» de l'organisation publique. Pour lui, un ministère «transparent» est celui qui répond au citoyen et facilite l'accès aux renseignements, fournit rapidement une information juste, explique clairement les décisions qui le concernent et indique au citoyen insatisfait la manière de contester une décision.

Des coupes «immorales» à l'aide sociale

Daniel Jacoby dénonce vivement la politique de Québec

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le Protecteur du citoyen déplore qu'on coupe à l'aide sociale alors que 90 000 entreprises du Canada ne paient aucun impôt malgré des profits de 27 milliards de dollars.

«Il faut faire preuve d'imagination pour faire absorber le déficit du gouvernement à ceux qui ne paient jamais d'impôt», a soutenu le Protecteur du citoyen du Québec, M^r Daniel Jacoby, en rendant public son rapport annuel hier. Le document a été déposé à l'Assemblée nationale.

Quelques heures après que le gouvernement eut adopté une loi réduisant les prestations d'aide sociale, M^r Jacoby a déploré que ces coupes aient pour effet de «faire porter indûment sur les plus pauvres de la société la responsabilité collective de la détérioration de la situation économique».

Le Protecteur a déploré trois mesures précises mises de l'avant par le gouvernement:

- une réduction des prestations pour les 40 000 bénéficiaires qui participent aux mesures d'employabilité;
- le maintien de 50 000 assistés so-

ciaux sur une liste d'attente pour les mesures d'employabilité;

■ l'annulation pour les prestataires de leur droit de maintenir des économies minimales de 1500 \$ pour faire face aux urgences.

«Il devient inconvenant, sinon immoral, de réduire les prestations de personnes qui veulent briser le cercle de la pauvreté. Ces personnes n'ont aucun contrôle sur la crise de l'emploi; elles en sont plutôt les victimes», a déclaré M^r Jacoby.

Le système de fiscalité constitue «un échec». Rappelant que les coupes à l'aide sociale représentent 69 millions, il a laissé tomber: «Je ne peux pas croire qu'on ne puisse trouver 69 millions ailleurs dans l'État que chez les plus pauvres.»

22 000 plaintes

M^r Jacoby a noté que son bureau a reçu au cours de la dernière année 22 000 plaintes de la part de citoyens insatisfaits de l'administration publique.

La proportion de ces plaintes qui s'avèrent fondées grimpe dramati-

quement: 34 % étaient fondées cette année alors qu'il n'y en avait que de 31 % au cours de l'année précédente et 23 % il y a deux ans.

Pourtant, la Loi sur la santé et celle sur les ordres professionnels ont été revues depuis peu, présumément pour améliorer la protection du public. Il faut croire que ces révisions ont été peu fructueuses, croit-il.

M^r Jacoby trouve «anormal» que le gouvernement parle de déjudiciarisation alors qu'il multiplie les recours devant les tribunaux contre de simples citoyens qui, eux, n'ont pas les moyens de se défendre.

Pire encore, le gouvernement coupe dans les budgets des organismes qui sont justement chargés d'aider les citoyens.

C'est ainsi que les budgets des organismes suivants ont été amputés, a déploré le Protecteur: l'Office de protection du consommateur, l'Inspecteur des institutions financières, la Commission des droits de la personne, la Commission de protection de la jeunesse et l'aide juridique. L'Assemblée nationale est même

allée jusqu'à enlever des pouvoirs au Protecteur du citoyen en soustrayant des organismes à sa compétence, alors que partout ailleurs, dans la quarantaine de pays qui possèdent des «ombudsmans», c'est le contraire qui se produit.

De plus, on coupe les subventions aux organismes non gouvernementaux chargés de défendre les citoyens. Quand on coupe dans les pouvoirs du Protecteur, ce n'est pas lui mais les simples citoyens qui perdent alors des droits.

«Devant les tribunaux, le déséquilibre s'accroît entre les citoyens et l'État. Or, les ressources de l'État sont illimitées», a-t-il dit.

M^r Jacoby a noté aussi que «la bureaucratie de l'État n'a qu'une seule raison d'être: pas celle de défendre le citoyen, mais de faire des équilibres budgétaires».

Il a illustré «le mur qu'on construit autour de l'État» par l'utilisation de plus en plus fréquente de boîtes vides pour accueillir les citoyens qui cherchent à rejoindre un service gouvernemental.

M^r Jacoby invite les parlementaires à prendre conscience le plus rapidement possible de ces lacunes et à donner le coup de barre qui s'impose.

La succession de Lucien Bouchard

Francine Lalonde est dans la course

«Une course au leadership insufflera un nouveau dynamisme au Bloc»

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

La succession de Lucien Bouchard à la tête du Bloc québécois donnera lieu à une lutte véritable puisque la députée Francine Lalonde a confirmé hier qu'elle plongeait dans la course.

Mme Lalonde fera donc la lutte au leader parlementaire du Bloc, Michel Gauthier, qui avait annoncé sa candidature le 8 décembre après que deux autres candidats potentiels, Gilles Duquette et Pierrette Venne, se sont désistés en sa faveur.

Mais la députée du comté montréalais de Mercier a bien pris soin de préciser hier qu'elle ne mènera pas campagne «contre M. Gauthier».

Consciente de «l'énormité de la tâche», dit-elle (tous les observateurs la donnent bonne deuxième), Mme Lalonde a plutôt fait part de la «nécessité de tenir un débat» parce qu'une «course au leadership insufflera un nouveau dynamisme au Bloc québécois». En effet, depuis le référendum du 30 octobre, ajoute-t-elle, «le contexte s'est transformé et des obstacles nouveaux ont surgi».

Parmi ces obstacles nouveaux, Mme Lalonde en a identifié un seul hier, un «problème récent et grave, dit-elle: la réputation de xénophobie et de racisme que le gouvernement fédéral, de nombreux Québécois et Canadiens fédéralistes essaient de répandre partout».

Pour combattre ce préjugé, Mme Lalonde entend particulièrement se livrer à un travail de discussion et de conviction auprès de ses interlocuteurs canadiens-anglais.

Francine Lalonde a également insisté hier sur la nécessité de défendre les démunis, tout en se chargeant de rappeler au reste du Canada qu'il faudra se préparer à négocier un nouveau partenariat économique et politique, de peuple à peuple.

Pour le moment, neuf députés bloquistes sur 53 appuient officiellement Francine Lalonde dans cette course: Antoine Dubé (Lévis), Pierre de Savoye (Portneuf), Paul Crête (Kamouraska-Rivière-du-Loup), Maurice Bernier (Mégantic-Compton-Stanstead), Yves Rocheleau (Trois-Rivières), Christiane Gagnon (Québec), Osvaldo Nuñez (Bourassa), Philippe Paré (Louis-Hébert) et Maurice Godin (Châteauguay).

Quelques autres personnalités, comme Guy Bouthillier (Mouvement Québec français), Louise Laurin (Mouvement national des Québécois) ou Carmen Sabagh-Vaillancourt (exécutif national du PQ), étaient présentes hier à la conférence de presse de Mme Lalonde pour signifier leur appui.

Le chef qui aura la lourde tâche de succéder à Lucien Bouchard à la tête du Bloc québécois sera désigné par le conseil général du parti, formant un collège électoral de 167 membres. Si M. Bouchard devait demeurer le seul aspirant à la présidence du Parti québécois, il sera couronné le 11 janvier, et un congrès du Bloc québécois aura pour sa part à ratifier, à la mi-février, la décision des 167 membres du conseil général.

Francine Lalonde a une longue expérience comme militante syndicale et indépendantiste. Présidente de la



Francine Lalonde a annoncé hier qu'elle se portait candidate à la succession du chef du Bloc québécois Lucien Bouchard.

Fédération nationale des enseignants à la CSN dans les années 70, vice-présidente de la CSN, elle était nommée ministre déléguée à la Condition féminine par René Lévesque en 1985, sans avoir été élue députée. Elle a œuvré tout au long des années 80 comme membre de l'exécutif du PQ de Saint-Henri, membre de l'exécutif de la région Montréal-Centre, membre de

l'exécutif national du PQ, conseillère au programme.

Avant d'être enfin élue députée du Bloc québécois en 1993, Mme Lalonde avait tenté sa chance trois fois comme candidate du PQ, lors d'élections partielles ou générales, et ce, sans succès. Elle était également dans la course à la succession de René Lévesque en 1985.

robert ackermann, gg
JOAILLIER GOLDSMITH
1310-540 avenue greene
westmount/qué. h3z 2b2
téléphone: (514) 939-5651

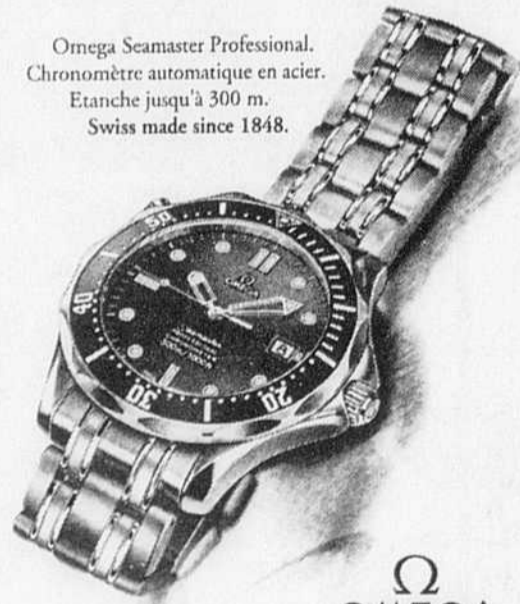
TOUS NOS BIJOUX SONT
CONCUS ET EXECUTES
DANS NOS ATELIERS

HOME OF THE BRAVE
Epinglette en or 750 (18k) rose et or blanc
800 (x 190) serrée d'un cabochon d'opale
(3,63 ct.) et de sept diamants ronds
taille brillant (0,46 ct. total).

SUR RENDEZ-VOUS
MEMBRE DU COMITE ST.-LAURENT

OMEGA

Omega Seamaster Professional.
Chronomètre automatique en acier.
Étanche jusqu'à 300 m.
Swiss made since 1848.



OMEGA
The sign of excellence

ROGER ROY
HORLOGER BIJOUTIER
935 ouest, rue Lagauchetière, Montréal H3B 2M9
SIÈGE SOCIAL DU CN Tél.: 861-4489

LA
FORMATION
CONTINUE...
UN
INVESTISSEMENT
STRATÉGIQUE !

UNIVERSITÉ
LAVAL

LE SAVOIR DU MONDE
PASSE PAR ICI

FORMATION
CONTINUE

Département
d'anthropologie

POUR UNE INTRODUCTION AUX RELATIONS
INTER-ETHNIQUES ET POUR FAIRE LE POINT SUR
LES CONCEPTS, LES THÉORIES ET LES SITUATIONS.

MINORITÉS ETHNIQUES ET
MOUVEMENTS NATIONALITAIRES (3 crédits)

Professeur : Mikhaël Elbaz

Cours donnés à Longueuil sous forme de fins de semaine intensives,
du 20 janvier au 3 mars 1996.

POUR RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :

1 800 561-0478 POSTE 3202

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION CONTINUE
Pavillon Louis-Jacques-Casault, Bureau 4731
Téléphone : (418) 656-3202 ou 1-800-561-0478 poste 3202
Télécopieur : (418) 656-5538

ROLEX

Lady Oyster Perpetual
Acier inoxydable

Datejust
Acier et or 18 carats

GMT-Master II
Acier inoxydable

Lady-Datejust
Acier et or 18 carats
Cadran diamant

Bijouterie
GAMBARD
Vente et service technique
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876
BIJOUTIER AUTORISÉ ROLEX

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

BURUNDI: LE CICR
SUSPEND SON ACTION

(AFP) — Le Comité international de la Croix rouge (CICR) a annoncé hier la suspension de toutes ses activités au Burundi en raison de l'insécurité dans le pays, en proie à des violences inter-communautaires. Le CICR a décidé de maintenir sur place ses 30 expatriés qui travaillent avec 90 Burundais. Mais il a interrompu pour une durée indéterminée sa mission d'aide après une série d'incidents à la grenade contre des organisations humanitaires ces derniers jours à Bujumbura et à Gitega, à une centaine de km à l'est de la capitale, a déclaré un porte-parole au siège de l'organisation à Genève. La principale activité du CICR au Burundi concerne les déplacés burundais et réfugiés du Rwanda voisin.

LA BELLE-SŒUR DE
SALINAS RELÂCHÉE

Berne (Reuters) — Paulina Castanon, belle-sœur de l'ancien président mexicain Carlos Salinas, a été relâchée hier, a annoncé un porte-parole du parquet fédéral suisse. Son frère, Antonio Castanon, avait été remis en liberté par les enquêteurs helvétiques mardi soir. Tous deux avaient été arrêtés le 15 novembre dernier dans une banque de Genève au moment où ils tentaient de retirer 84 millions de dollars sur un compte ouvert sous le nom d'emprunt de Juan Gomez. Selon les autorités suisses, Juan Gomez est l'une des fausses identités utilisées par Raul Salinas, le frère aîné de l'ancien président, mêlé à une série de scandales et de crimes et qui a été arrêté en février dernier relativement à l'assassinat de Francisco Ruiz Massieu, secrétaire général du Parti révolutionnaire institutionnel.

AUTRICHE: PROGRÈS
DE LA DROITE

Vienne (AFP) — Les élections législatives, dimanche en Autriche, n'apporteront pas de réponse immédiate sur la couleur politique du futur gouvernement mais risquent de déboucher sur une nouvelle progression de la droite nationaliste et xénophobe. Aucun des trois grands partis qui se disputent le pouvoir n'est en mesure d'obtenir la majorité absolue des 183 sièges au parlement et donc de gouverner seul. Il n'est pas sur que les conservateurs acceptent de s'allier à nouveau avec le parti social-démocrate. Dans ce cas, le président M. Kestil pourrait alors demander aux conservateurs de former un cabinet. Selon le quotidien *Kurier*, ils pourraient déjà compter sur le soutien parlementaire de la droite nationaliste dirigée par Joerg Haider et seraient en mesure de constituer un gouvernement minoritaire.

BRAS DE FER ENTRE
CLINTON ET LE SÉNAT

Washington (AFP) — L'affaire Whitewater a pris une allure de bras de fer juridique entre le Sénat républicain et le président démocrate Bill Clinton, le premier exigeant des documents que le second refuse toujours de transmettre en évoquant ses droits de citoyen. La commission spéciale du Sénat chargée d'enquêter sur cette désormais ancienne affaire de faillite immobilière dans l'Arkansas qui empoisonne depuis près de trois ans la présidence de Bill Clinton, a voté hier en faveur d'une consultation du Sénat dans son ensemble. Celui-ci dominé par les républicains, devra se prononcer, probablement dès la semaine prochaine, sur la nécessité de contraindre le président à lui communiquer des documents datant de 1993.

ÉGYPTÉ: TENTATIVE
D'ATTENTAT DÉJOUÉE

Le Caire (AFP) — Une tentative d'attentat à la voiture piégée visant le siège du parlement égyptien au moment où devait s'y trouver le président Hosni Mubarak a été déjouée par la police, affirme le quotidien gouvernemental *Al-Ahram* dans son édition d'aujourd'hui. «L'enquête sur les membres du groupe terroriste arrêté cette semaine a révélé qu'ils avaient planifié un attentat à la voiture piégée contre le siège du parlement samedi matin juste avant le début de la séance inaugurale de la session parlementaire», précise *Al-Ahram*. M. Mubarak doit prononcer un discours ce matin devant le nouveau parlement élu lors des deux tours de législatives les 29 novembre et 6 décembre, selon une source officielle.

Élections législatives en Russie

La Tchétchénie rebelle

Oroums-Martane (AFP) — Les indépendantistes tchétchènes ont poursuivi hier les actions de force spectaculaires, mettant à mal les affirmations des autorités russes sur le bon déroulement des élections organisées dans la république caucasienne.

Depuis jeudi et jusqu'à demain, les Tchétchènes sont appelés à élire leur représentants à la Douma russe et à pourvoir le nouveau poste de «chef de la république».

Jeudi, au premier jour de ces élections rejetées comme une «farce» par les indépendantistes, c'est à Goudermès, deuxième ville de la république, que les séparatistes avaient mené un coup de force.

La localité était totalement bouclée par les forces fédérales hier, et il était impossible de confirmer les affirmations du ministre de l'Intérieur Anatoli Koulikov qui a déclaré à l'agence ITAR-TASS que les soldats russes avaient repris le contrôle de la situation — débloquant la gare et un bâtiment militaire — et «nettoyant» la ville.

De violents combats ont opposé les indépendantistes aux forces russes jusque hier à l'aube, qui ont fait 22 morts, 41 blessés et 38 disparus du côté russe.

Hier matin, les forces loyales au président indépendantistes Djokhar Douaïev ont investi Oroums-Martane, un gros bourg situé à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de Grozny, contrôlé par la milice loyale au gouvernement tchétchène installé par Moscou.

Un commandant indépendantiste a affirmé à l'AFP dans la matinée que ses hommes «contrôlaient tout le district» d'Oroums-Martane.

Mais dans l'après-midi un face à face tendu opposait un groupe de combattants tchétchènes occupant un bâtiment administratif sur la place centrale à un groupe de

miliciens prusses installés dans un autre bâtiment de l'autre côté de la place.

Les actions audacieuses des indépendantistes, menées profondément à l'intérieur du territoire contrôlé par les forces russes, démontrent la facilité avec laquelle les séparatistes se déplacent à travers toute la Tchétchénie, faisant passer des armes derrière les lignes russes.

Mais en dépit de cette spectaculaire démonstration de force, les autorités de Moscou cherchaient à maintenir l'illusion que le scrutin destiné à légitimer le pouvoir prusse du premier ministre tchétchène Dokou Zavgajev se déroulait normalement.

Oleg Lobov, représentant spécial du président Boris Eltsine pour la Tchétchénie, affirmait ainsi hier à l'agence ITAR-TASS que «les 25 % de participation [requis pour la validation du scrutin] sont pratiquement dépassés» à travers toute la république.

Le premier ministre Viktor Tchernomyrdine cherchait également à minimiser la gravité des événements, affirmant hier que «la situation réelle autour de Goudermès est tout à fait différente de ce que rapportent les médias».

Et d'affirmer, cité par l'agence Interfax, que «les élections se déroulent en Tchétchénie, y compris à Goudermès, en dépit des actions militaires».

Une voix discordante s'est élevée dans ce concert rassurant, lorsque le ministre de la Défense Pavel Gratchev a réitéré son hostilité au processus de négociation «alors que les opérations militaires n'étaient pas achevées».

Ces négociations, débutées en juin, ont été interrompues en octobre après l'attentat contre le commandant en chef des forces russes dans la république.

Eltsine: attention aux communistes!

Moscou (Reuters) — Le président Boris Eltsine a appelé hier les électeurs à barrer la route aux «forces du passé», à deux jours des élections législatives pour lesquelles les communistes russes affichent une confiance grandissante.

«Notre pays n'a pas besoin de révolutions! Nous en avons assez de tout recommencer à zéro. La Russie a besoin d'aisance, de calme et d'ordre», a déclaré le chef de l'Etat à la télévision nationale.

«Rien n'est plus dangereux que d'entendre les représentants de tel ou tel parti dire qu'ils veulent ramener le pays vers le passé. Peut-être croient-ils sincèrement que c'est la seule solution. Mais je reste quand même persuadé qu'ils font une tragique erreur», a-t-il ajouté.

Même s'il ne les a pas nommés une seule fois, il est clair que le président visait avant tout les communistes.

A la différence de la moyenne de la population russe, l'électorat communiste est très mobilisé et devrait voter massivement. Le président de la Commission électorale centrale, Nikolaï Riabov, a estimé que la participation pourrait tourner autour de 50 %.

Pour prévenir un «retour en arrière», le chef de l'Etat a implicitement appelé les électeurs à octroyer leurs suffrages à «Notre Maison la Russie».

«Nous devons conserver et renforcer ce qui a déjà été fait. (...) Cela nous permettra d'achever la construction de notre maison russe et de résoudre petit à petit tous nos problèmes.»

On recherche une capitale nippone

Tokyo ou le gigantisme

PHILIPPE PONS
LE MONDE

Tokyo — Faut-il déplacer la capitale japonaise et faire éclater le monstre urbain de Tokyo? Une commission gouvernementale a remis au premier ministre, le 13 décembre, un rapport qui recommande la construction avant la fin de ce siècle d'une nouvelle capitale. Celle-ci pourrait être située à 60 kilomètres de Tokyo ou, au maximum, à 300 kilomètres. Les travaux dureraient dix ans et se chiffrent à environ 150 milliards de dollars.

Le transfert des instances du pouvoir politique est à l'ordre du jour depuis des années. La Diète a donné son aval au projet en 1990, mais la décision prendra encore du temps: le Parlement a deux ans pour décider du nouvel emplacement de la capitale, vraisemblablement dans le nord ou nord-est de l'île principale de l'archipel.

Ce déplacement, qui a déjà donné lieu à une sévère compétition entre les préfectures pressenties et à une non moins âpre bataille entre les spéculateurs, a pris un caractère d'urgence depuis le séisme de Kobe. Tokyo est à proximité d'une des régions, le Tokai, où les sismologues sont unanimes à prévoir un fort séisme. Ce jour-là, Tokyo tremblera pour de bon et personne ne sait ce qui se passera. La ville, dont les infrastructures sont plus anciennes que celles de Kobe, ne pourra vraisemblablement plus assumer ses fonctions de capitale et le pays pourrait être paralysé. Autre facteur en faveur du transfert: les milieux d'affaires sont en quête d'un immense chantier pour relancer l'économie.

Indépendamment de cette nouvelle donne, il

est clair qu'une décentralisation s'impose. Près d'un quart de la population vit dans le «grand Tokyo». Cette nappe urbaine s'étend sur les préfectures limitrophes dans un rayon de cent cinquante kilomètres et compte 32 millions d'habitants. Tokyo est l'une des plus prodigieuses concentrations d'activités, de pouvoir et d'argent que le monde ait portées. La capitale gère 30 % du PNB national et son budget représente un septième de celui de la nation et l'équivalent de celui d'une puissance moyenne.

Le gigantisme est la mesure de cette ville tentaculaire avec une densité de 5400 habitants au kilomètre carré, l'enfer des transports aux heures de pointe, ses cinq millions de tonnes de déchets, les deux tiers des sièges des entreprises cotées à la Bourse, ses 80 000 restaurants, ses 2800 hôtels...

Sans début et sans fin, cette ville statistiquement monstrueuse serait invivable sans ses rhizomes (quartiers villages et lacs de venelles), rétifs au temps pulsé de la mégapole. Propre

et sûre (le taux de criminalité est le plus faible du monde), Tokyo reste, en dépit de tous ses maux, une ville dont la majorité des habitants disent qu'ils ne voudraient pas vivre ailleurs. Un seul n'en paraît pas moins atteint car ce Gargantua urbain absorbe, avec un appétit inassouvi, hommes et ressources, frisant l'apoplexie.

On peut s'attendre à une sévère lutte d'intérêts pour déterminer le nouvel emplacement de la capitale. Il faudrait une transparence dans le processus décisionnel pour que le projet ne devienne pas l'une de ces colossales opérations spéculatives dont le Japon a trop souvent donné l'exemple. En attendant, Tokyo s'enfle un peu plus chaque jour.

L'une
des plus
prodigieuses
concentrations
d'activités,
de pouvoir
et d'argent

UOMO

Soldes

valentino
D.U.B.U.C.
URBIS
MISSONI

PROMOTION
sur les costumes italiens
• 395\$ • 495\$ • 595\$
et plus

277, av. Laurier O.
5107, av. du Parc
277-7558

383, St-Jacques O.
Centre de Commerce Mondial
281-7999

Mimosa Pinson

Vaste choix de gravures,
lithographies, eaux-fortes du
XVII^e siècle à 1930.
Sujets variés: Botanique,
Architecture, Mode et Costumes,
Animaux, Marine, Anatomie,
Art Décoratif et encore

1224 avenue Bernard O.
Outremont
277-8645

BOSNIE

L'OTAN s'installe

Sarajevo (AFP) — Le transfert de l'autorité en Bosnie-Herzégovine de l'ONU à la force multinationale de l'OTAN a commencé hier à Sarajevo avec les premières réunions de haut niveau entre des officiers de l'OTAN et des représentants des différentes forces armées locales.

Le chef d'état-major du quartier général de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine, le général Mike Wilcocks, a rencontré sur l'aéroport de Sarajevo des commandants des forces serbes bosniaques et des forces alliées de l'armée du gouvernement bosniaque et des Croates bosniaques.

Aux termes de l'accord de paix signé jeudi à Paris par les présidents de la Bosnie, de la Croatie et de la Serbie, une force multinationale de l'OTAN de quelque 60 000 hommes doit se déployer sur le terrain pour surveiller l'application de l'accord. Cette force, appelée IFOR (Implementation Force), doit succéder officiellement lundi à la FORPRONU, mais elle emploiera dans un premier temps les quelque 30 000 soldats présents actuellement en Bosnie sous le casque bleu de l'ONU.

Le transfert des responsabilités militaires de la FORPRONU à l'IFOR doit en principe intervenir officiellement quatre jours après le coup d'envoi de l'opération «Effort concerté», que le Conseil de l'OTAN s'apprête à donner dans la nuit d'hier.

L'une des premières tâches de l'IFOR sera la séparation des forces de long de quelque 1000 kilomètres de lignes de front. Cette tâche doit être accomplie dans les 30 jours, selon les dispositions de l'accord de paix.

Des efforts ont également été faits

hier à Sarajevo pour préparer le terrain en vue d'une tâche également complexe, l'application des aspects politiques et civils de l'accord conclu le 21 novembre à Dayton et signé à Paris.

Le haut représentant civil Carl Bildt a envoyé à Sarajevo une mission chargée de s'entretenir avec des responsables du gouvernement bosniaque et avec des représentants des Serbes qui vivent dans des quartiers de la capitale devant revenir sous l'autorité du gouvernement bosniaque, selon l'accord de Dayton.

Michael Steiner, chef de cette mission et adjoint désigné de M. Bildt, a déclaré qu'il s'était rendu à Sarajevo aussitôt après la signature de l'accord à Paris «pour examiner des mesures de confiance et des moyens de développer la confiance» dans la capitale.

Les Serbes des quartiers qui doivent revenir sous l'autorité du gouvernement bosniaque protestent vivement contre cette partie de l'accord de paix et menacent, si elle est appliquée, d'incendier leurs maisons avant de quitter Sarajevo en masse.

La signature de l'accord de paix jeudi a été ternie à Sarajevo par des incidents que les responsables de l'ONU ont tenté de minimiser. Les Serbes ont tiré au moins un obus de mortier et plusieurs grenades dans la zone gouvernementale, sans faire de victimes. Des soldats bosniaques ont ouvert le feu, également sans faire de victimes, sur un hélicoptère français de l'ONU qui recherchait d'autres militaires bosniaques bloqués sur une route de montagne par d'abondantes chutes de neige.

ISRAËL - SYRIE

Relance du dialogue ?

Damas (Reuters) — Entamant sa 15^e navette au Proche-Orient, Warren Christopher s'est entretenu durant trois heures et demie hier à Damas avec le président Hafez Assad avec lequel il a dit avoir fait «des progrès sensibles» sur la voie d'une relance des négociations israélo-syriennes.

Cherchant à profiter de «changement de climat» régional depuis l'assassinat du premier ministre israélien Yitzhak Rabin, le 4 novembre, le secrétaire d'Etat américain souhaite donner un coup de fouet aux négociations syro-israéliennes.

Celles-ci achoppent depuis leur lancement, en 1991, sur la question des modalités et de l'ampleur du retrait d'Israël du Golan occupé depuis 1967 et sont totalement au point mort depuis six mois.

«C'est le moment de pousser vers une relance du dossier syrien et de tenter de profiter du changement de climat», a confié le chef de la diplomatie américaine aux journalistes dans l'avion qui l'a amené à Damas, d'où il devait repartir pour Israël.

Le successeur d'Yitzhak Rabin, Shimon Peres, a provoqué une effervescence diplomatique cette semaine en déclarant dans un discours devant le Congrès américain qu'il jouait la paix avec la Syrie plus importante qu'une victoire lors des élections israéliennes de l'autonomie prochain.

Christopher a confié qu'il transmettrait au chef de l'Etat syrien les «nouvelles idées et approches» que Peres est prêt à envisager pour parvenir à la paix avec la Sy-

rie l'an prochain.

De source autorisée américaine, on reconnaît qu'il y a quelque vérité dans les informations publiées par la presse israélienne affirmant que M. Peres est prêt à se retirer rapidement du Golan et non par étapes comme le suggérait son prédécesseur Rabin.

M. Peres a confié au quotidien *Maariv* qu'il ne faisait «aucun doute» pour lui qu'Israël devait payer «le prix total» s'il voulait avoir «une paix totale» avec son voisin syrien car autrement «il n'y aurait jamais de paix».

Faisant allusion aux accords de Camp David de 1978, qui ont conduit à la signature de la paix avec l'Égypte l'année suivante en échange de la restitution du Sinaï, Shimon Peres a ajouté: «Voyez ce que Menachem Begin a payé. Et il était censé être le plus intransigeant... En plus, il n'a pas seulement payé le prix total à l'Égypte mais aussi offert l'autonomie aux Palestiniens. Les gens ont tendance à l'oublier.»

La presse damascène ne mentionnait pas hier ces ouvertures israéliennes et rappelle la position traditionnelle de la Syrie en faveur d'un retrait total du Golan et de l'équilibre des mesures de sécurité à prendre de part et d'autre de la frontière.

Maariv et son concurrent *Yedioth Ahronoth* publiaient hier des sondages montrant que la moitié des Israéliens demeurent opposés à un retrait total des hauteurs du Golan et qu'une majorité d'entre eux ne croient pas vraiment à la volonté de paix d'Assad.

Ogilvy & Mather

Chronographe en acier, étanche, disponible également en or 18 Carats et en or et acier. Fabriqué en Suisse.

BVLGARI

Les montres Bvlgari sont en vente en exclusivité à Montréal chez

JOAILLIER
LOU GOLDBERG

1215 Ave. Greene • Montréal, Québec H3Z 2A4 • (514) 935-4612

É D I T O R I A L

La confiance à restaurer

Gilles Lesage

S'il est un thème qui ressort de la courte session parlementaire qui a pris fin hier à Québec, c'est celui de la confiance à privilégier, à restaurer plutôt, entre l'État et les citoyens. Qu'il s'agisse des deux rapports du Vérificateur général — l'un pour l'année 1994-95, l'autre sur les contrats d'études sur l'avenir du Québec — des débats de société amorcés hier par le premier ministre et, finalement, du rapport annuel du Protecteur du citoyen, un verdict s'impose, terrible: les failles étatiques et bureaucratiques sont telles que, à moins de gestes draconiens, le scepticisme et le désabusement populaires prendront encore plus d'ampleur.

A juste titre, en prenant le pouvoir il y a 15 mois, le premier ministre avait fait du nécessaire lien de confiance une pierre d'angle de son administration. Malheureusement pour M. Parizeau, sans que quiconque ne mette en doute son intégrité et sa probité personnelles, l'obsession référendaire a poussé le gouvernement à déroger aux règles habituelles et à tourner les coins ronds en matière de contrats de services professionnels. Déjà échaudé par ce qu'il faut bien appeler l'affaire Le Hir, M. Parizeau l'a d'autant plus mal pris que l'opposition se complait à tourner le fer dans la plaie vive et à faire peser les plus lourds soupçons sur l'ensemble de son administration.

Il aurait été dommage que M. Parizeau, qui croit énormément à l'institution parlementaire et en a donné de multiples preuves au cours de sa fructueuse et impressionnante carrière, prenne congé de l'Assemblée nationale sur une telle fausse note, amère de sa part, mesquine chez certains de ses adversaires. Il s'est ressaisi avec éclat. Dans une déclaration ministérielle de son meilleur grand cru, il a prestement ouvert de grands chantiers qui alimentent les débats vigoureux au cours des prochains mois.

Il faudra revenir de façon explicite sur chacun de ces débats de société qui, comme le note le chef du gouvernement, en appellent autant à la raison qu'à la conscience de chacun. Qu'il s'agisse en effet d'équité salariale, de discrimination, de l'âge de la retraite, des droits des victimes d'actes criminels, des règles d'éthique gouvernementales, ce sont des valeurs personnelles qui sont en cause, des motivations qui n'ont rien à voir avec le clivage partisan ou l'affiliation politique. C'est d'ailleurs un signe des temps que M. Parizeau — brillant protagoniste du parlementarisme classique et de la plus rigoureuse responsabilité ministérielle — propose un vote libre des députés quand il s'agit des droits et libertés des citoyens. M. Parizeau espère ainsi «ranimer l'esprit de collaboration parlementaire, une dernière dont on ne peut constater la rareté». Venant d'un tel *elder statesman*, cette suggestion, qui flotte à l'Assemblée depuis 30 ans, est éminemment bienvenue.

Il est impossible d'évoquer ici l'ensemble des chantiers amorcés par M. Parizeau, mettant ainsi un remarquable point final à sa carrière parlementaire. Chaque dossier, de quelque manière, relève de l'intérêt public ou du bien commun (pour reprendre un terme démodé que le ministre Bernard Landry veut remettre à l'honneur), et de la nécessité impérieuse pour l'État de faire preuve de justice sociale, de bon sens et de respect des citoyens.

C'est le cas, par exemple, de l'équité salariale, qui fait l'objet d'un avant-projet présenté par la ministre Jeanne Blackburn, et non d'un projet de loi comme on l'espérait. Tel quel, il propose un ensemble de moyens concrets et novateurs pour assurer la mise en œuvre et le respect de l'équité salariale entre les hommes et les femmes, dans le secteur privé. Cette réforme indispensable est fortement appuyée par la population québécoise, mais elle soulève moult résistances patronales et même l'inquiétude de l'opposition parlementaire. Le débat qui sera entrepris en commission parlementaire, en février, revêt donc la plus grande importance et devrait, finalement, donner raison aux militantes «Du pain et des roses».

On pourrait en dire autant des quatre autres sujets évoqués par M. Parizeau. Pour l'heure, il importe de marquer d'une pierre blanche la présentation d'un projet de loi sur l'éthique des administrateurs publics nommés par le gouvernement, ses entreprises et organismes. Au cours des récentes années, plusieurs cas problèmes — notamment chez Dmtar et Hydro-Québec, et parmi les hauts fonctionnaires aux plantureuses allocations de départ et le fameux *double dipping* — ont contribué à miner le lien de confiance entre les citoyens et l'administration publique, sociétés d'État, filiales et entreprises dans lesquelles le gouvernement détient des intérêts.

Le projet gouvernemental vise large et veut couvrir le plus grand nombre de situations et de personnes. Ainsi qu'il l'avait promis dans la foulée de cas troublants, dès après son arrivée au pouvoir, M. Parizeau veut ainsi mettre un terme à certains abus, notamment en matière de contrats d'embauche, de conditions salariales et d'indemnités de départ. Pour bien démontrer le sérieux de ses intentions, il a rendu public dès hier — ce qui est fort rare — le projet de règlement accompagnant le projet de loi. Il importe en effet que l'État mette en œuvre

Pour contrer
les tendances
inquiétantes
de l'État

des principes rigoureux et des moyens d'action étendus pour rétablir le lien de confiance entre l'État et les citoyens. La consultation générale qui aura lieu en février devrait être concluante sur cette question névralgique.

Ceux qui en doutent n'ont qu'à relire le rapport annuel rendu public la semaine dernière par le Vérificateur général, et à compléter ce survol édifiant par un autre rapport annuel rendu public la semaine dernière par le Vérificateur du citoyen. Les deux chiens de garde de l'Assemblée nationale déplorent en effet, année après année, que la qualité et l'efficacité des services rendus aux citoyens ne s'améliorent pas de façon significative. Au contraire.

Tout comme Guy Breton la semaine dernière, Daniel Jacoby relève des tendances inquiétantes dans l'attitude de l'administration publique dans ses rapports avec les citoyens. Il faudra aussi décortiquer l'ensemble de ce 25^e rapport annuel, mais les têtes de chapitre sont tristement éloquents: absence de transparence, restrictions aux droits et recours des citoyens... les exemples abondent d'un lien de confiance qui s'effiloche jusqu'au point de rupture.

Par exemple, souligne M. Jacoby, les récentes compressions annoncées par le gouvernement en matière d'aide sociale — de l'ordre de 180 millions en 1996-97, qui ont fait l'objet hier d'une motion de clôture des débats, d'un baïllon gouvernemental à l'Assemblée — auront pour effet de faire porter indûment sur les plus pauvres la responsabilité collective de la détérioration de la situation économique. Et pendant qu'il pourchasse les démons, plutôt que la misère, le gouvernement laisse s'évaporer plus d'un milliard en revenus cachés au fisc.

Pas surprenant que le lien de confiance si cher à M. Parizeau s'érode et s'amenuise. Autant les chantiers qu'il a ouverts s'imposent d'emblée à notre réflexion et à notre action collective, autant il importe d'être sensibles et attentifs aux graves lacunes, failles et carences relevées, d'un rapport annuel à l'autre, par le Vérificateur général, pour ce qui a trait au contrôle des dépenses publiques, et par le Protecteur du citoyen pour ce qui relève des relations de chacun avec l'État.

À l'évidence, un nouveau pacte social, un code des droits des citoyens est devenu plus que jamais nécessaire. L'État doit désormais rendre des comptes rigoureux. La confiance est à ce prix.



La folie de décembre

Au moment même où le gouvernement du Québec abandonne officiellement sa politique de la chaise vide pour reprendre le bâton du pèlerin constitutionnel, voilà que le gouvernement fédéral décide quant à lui de s'enfoncer encore davantage dans le bourbier financier dont nous avons tant de mal à nous extirper.

Jamais la situation n'aura été aussi claire: d'un côté Mme Marois offrant au gouvernement central une façon de limiter et de légitimer ses compressions budgétaires et de l'autre, M. Axworthy suggérant que la fédération peut se permettre un nouveau programme de 750 millions, sous prétexte que chaque palier de gouvernement n'aura à en payer que la moitié.

Certes, on discutera sans doute longtemps sur les intentions, honnêtes ou pas, de madame la ministre lorsqu'elle offre à Paul Martin de prendre en charge tout le secteur social sous réserve d'avoir accès à l'assiette fiscale correspondante. Mais l'important, c'est ce qu'il y a sur la table.

Il s'agit d'une initiative sensée permettant à tout le monde, y compris les contribuables, de souffler un peu. Le père de l'actuel ministre des Finances d'Ottawa, Paul Martin père, l'avait d'ailleurs très bien compris il y a 35 ans, lui qui s'était alors fait le partisan de cette façon de responsabiliser les gouvernements.

Malheureusement, son fils n'a pas la même perspicacité. Père et fils se suivent souvent, mais ne se ressemblent pas toujours. Contrairement à beaucoup d'autres, l'approche des points d'impôt rend à toute fin pratique impossible le pelletage dans la cour du voisin. Chaque palier de gouvernement est donc directement responsable devant les électeurs de sa gestion et a tout intérêt à surveiller ses épanchements à nos dépens.

Soyons précis: c'est dans les secteurs où un seul palier de gouvernement est appelé à intervenir que les coûts sont en général les mieux contrôlés. C'est normal, car c'est aussi dans ces secteurs que l'électeur peut le plus facilement se faire



DANIEL LATOUCHE

une idée de la compétence de ceux qui viennent piger dans ses poches.

C'est vrai pour les gouvernements dits nationaux, ce l'est aussi pour ceux du Canada, des États-Unis ou de l'Allemagne, mais la beauté de l'affaire, c'est que le raisonnement s'applique aussi aux gouvernements régionaux, aux gouvernements municipaux et même aux gouvernements internationaux comme l'ONU ou l'Union européenne. Le principe est simple: plus un gouvernement est éloigné du contrôle direct des électeurs et plus ses coûts de fonctionnement s'accroîtront au-delà de tout contrôle. Prenez l'ONU. Technique, l'organisation est en fait depuis maintenant cinq ans puisque bon nombre de pays refusent de payer leurs cotisations ou de rembourser leur quote-part pour certaines opérations spéciales. Mais croyez-vous que cela a eu un effet quelconque sur l'organisation? Absolument pas. Ses dépenses se maintiennent et elle continue à prétendre vouloir jouer un rôle dans le maintien de la paix mondiale. Bien plus, comme personne n'est vraiment responsable, l'ONU n'est vraiment responsable, l'ONU n'est vraiment de prendre les pires décisions sans que personne ne s'insurge.

À l'autre extrémité du spectre de l'irresponsabilité politique, on trouve les municipalités. Peu importe qu'il s'agisse de New York, de Montréal ou de Lachine, elles ont toutes en commun de n'avoir à leur disposition aucune cour pour une éventuelle opération de déblayage de déficit. Sous leur autorité immédiate, il n'y a personne, sauf vous et moi, les contribuables. C'est d'ailleurs pour cela qu'il est relativement facile de se faire une opinion

sur nos dirigeants municipaux. Et cela ne prend pas des siècles. Ainsi, il y a ceux qui aiment le maire Bourque et ceux qui le détestent.

Chacun sait exactement ce qu'il en est. Mais pendant que la planète tout entière se met à l'heure de l'imputabilité et du contrôle direct, voilà qu'Ottawa revient à la charge avec l'une des pires inventions jamais sorties d'un cerveau canadien, le programme à frais partagés, cette fois dans le domaine des garderies. On connaît la recette: chaque palier de gouvernement s'engage à financer 50 % d'un programme dont il abandonne le contrôle à des formules mathématiques comprises par quelques fonctionnaires. Et c'est alors que le ciel nous tombe sur la tête.

Comme chaque palier de gouvernement n'est responsable que de la moitié de l'augmentation des coûts, mais qu'il espère retirer 100 % des bénéfices politiques de telle ou telle décision, chacun accepte de fermer les yeux sur les aberrations du programme de peur que les retombées électorales lui échappent.

De tels programmes sont habituellement irrésistibles, comme semble vouloir le démontrer Mme Marois qui apparemment aurait changé d'idée sur la stupidité d'une telle dépense. Sa première réaction était cependant la bonne. Évidemment, Ottawa a bien pris soin de couler son «cadeau» de Noël auprès des futurs clients du programme, question de les amener à organiser la cabale.

Il fallait entendre l'autre jour la présidente de l'Association canadienne des services de garde, une certaine Mme Tourangeau je crois, crier tout haut son appui à l'initiative fédérale en demandant aux groupes de femmes de faire pression sur leurs gouvernements provinciaux pour comprendre qu'il serait très difficile à Québec de s'opposer à cette dépense aussi dangereuse qu'irrationnelle.

Il va donc falloir s'enfoncer encore un peu plus dans l'irresponsabilité avant d'espérer en sortir.

Le tunnel est bien long et la lumière bien faible.

L E T T R E S

La licorne des armoiries

L'idée que la licorne est un emblème des Canadiens français persiste, comme en fait foi la lettre de Philippe Pouyer publiée le 1^{er} décembre. Cela ne doit pas surprendre puisque la licorne des armoiries du Canada soutient la grande bannière de France et porte au cou une couronne fleurdelisée.

Pourtant, on retrouve la même licorne, avec le même collier et la même chaîne, dans les armoiries d'Angleterre, celles de la Nouvelle-Écosse et de la plupart des membres de la famille royale britannique.

La licorne appartenait d'abord aux armoiries d'Écosse, mais lorsque Jacques VI d'Écosse fut couronné Jacques I^{er} d'Angleterre en 1603, il l'ajouta aux armoiries de son nouveau royaume.

De là, elle passa aux armoiries du Canada en 1921. La couronne à son cou est une couronne britannique; toutes les couronnes royales d'Angleterre sont ornées de fleurs de lys.

Le lion, emblème par excellence de l'Angleterre, ne devant tenir autre chose que l'Union Jack, il restait à la licorne la bannière de France.

Cela convenait puisque la France et l'Écosse sont des alliés d'antan. Le comité responsable des armoiries avait d'abord voulu faire tenir la bannière par un ange tiré des armoiries royales de France, mais il se rendit compte du ridicule de jumeler une bête à un ange.

En héraldique, les animaux portent souvent un collier muni d'une chaîne.

Ces chaînes évoquent la notion de service plutôt que de servitude. Vous constaterez que la licorne dite enchaînée a fière allure et que le bout de sa chaîne flotte librement.

Auguste Vachon
Hull, 5 décembre 1995

La prima donna de quatre millions

Durant les quelques jours qui ont suivi la crise de nerfs et le départ de notre *prima donna* à quatre millions Patrick Roy, il n'y avait plus sur terre de malheur, de guerre, de misère, de pauvreté, il n'y avait à l'avant-plan de l'actualité de Radio-Canada que les analyses savantes du comportement de ces grands enfants tardés et stupides que sont ces hockeyeurs.

Nous avons assisté à un triste chambardement des valeurs et aussi

à un triste exemple pour nos jeunes hockeyeurs (les vrais enfants) auxquels on essaie d'enseigner le fair-play, c'est-à-dire de donner le meilleur de soi au jeu, d'éviter la violence, d'accepter les décisions de l'arbitre sans trop maugréer et d'accepter la défaite de bon cœur.

Paul Massicotte
Montréal, 19 décembre 1995

Bienvenue, à l'école!

L'affaire Bienvenue illustre une fois de plus, comme s'il en était encore besoin, que l'on ne devrait pas pratiquer le difficile métier de juge sans une formation appropriée.

Or, les juges sont sélectionnés parfois par récompense politique, toujours parmi les avocats ayant su se démarquer.

Pourtant, avoir excellé dans l'art de la plaidoirie ne constitue pas exactement ce que l'on peut appeler être allé à l'école de l'impartialité ni de la mesure.

Il est temps que l'on se rende compte de la nécessité de faire de la carrière de juge l'aboutissement d'études spécifiques dignes d'une tâche si importante dans la société.

Michel-François Lagacé
Montréal, 12 décembre 1995

À P R O P O S

... de nuptialité

Le nombre de mariages au Canada en 1992 a encore diminué pour atteindre 164 573. Il s'agit d'une baisse de 7678 mariages (4,5 %) par rapport au nombre enregistré en 1991. Cette baisse est d'autant plus remarquable qu'elle fait suite à la chute exceptionnelle de plus de 15 000 mariages observée l'année précédente (1991).

Le taux brut de nuptialité, calculé en rapportant le nombre de mariages à la population totale, peu précis mais utile pour les comparaisons à grande échelle, atteint 5,8 pour mille, soit le niveau le plus bas depuis la création du registre de l'état civil en 1921. Un aussi faible niveau de 5,8 pour mille avait été enregistré en 1932, et

s'était révélé une anomalie causée par la grande dépression. Le nombre de mariages a diminué dans toutes les provinces, sauf en Colombie-Britannique où il est demeuré pratiquement inchangé. Comparée à celle de l'année précédente, la baisse est plus faible en 1992 partout sauf au Québec. Dans cette province, le nombre de mariages avait chuté de 9,8 % entre 1990 et 1991, et la baisse s'est élevée à 10,7 % entre 1991 et 1992. En Ontario, par contre, la chute de 9,8 % observée entre 1990 et 1991 s'est réduite à 3,9 % entre 1991 et 1992.

Rapport sur l'état de la population du Canada 1994. Statistique Canada.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESGÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Assurance-chômage

La montagne vient d'accoucher d'une souris

La réforme ne change en rien le fait que notre régime soit une forme de revenu garanti permanent et d'aide sociale régionale

JEAN-LUC MIGUÉ
École nationale d'administration
publique

A

près une suite incalculable de commissions d'enquête, de *task forces* et d'études innombrables, la montagne vient d'accoucher d'une souris.

L'assurance-chômage, pas plus que les autres variétés de prétendus «droits statutaires» à toutes sortes de transferts bureaucratiques, ne marche pas. Les raisons en sont multiples, mais essentiellement sa principale lacune vient de ce qu'elle suscite chez les prestataires l'adoption de comportements indésirables et à long terme destructeurs des bénéficiaires eux-mêmes. Tout programme qui protège des bénéficiaires potentiels contre l'adversité découlant de mauvaises décisions favorise des choix individuels qui augmentent la probabilité de l'adversité. En subventionnant un comportement, on en suscite la généralisation. (Assurance contre la crue des eaux, contre le chômage, contre les styles de vie à haut risque: usage de la drogue, abandon de l'école, naissances illégitimes chez les adolescents, habitudes sexuelles déréglées, abandon des enfants par leur père.)

La perversion du régime de sanctions et de récompenses par les politiques sociales n'est pas exclusive à l'assurance-chômage. L'ensemble de notre régime social récompense la dépendance et le chômage plus que l'emploi productif. Cette économie collectiviste parallèle écrase l'entrepreneur sous le poids de la fiscalité et de la réglementation, tout en récompensant l'économie souterraine, soustraite à la fiscalité et à la réglementa-

tion. Elle incite les gens les moins favorisés à s'agglutiner dans les ghettos de logements publics, plutôt que d'accéder à la propriété. Elle récompense les familles qui se brisent et pénalise les ménages qui durent. Elle suscite le recours à l'emprunt et à la dépense plutôt qu'à l'épargne et au risque. Elle comporte des taux d'imposition fortement gradués et progressifs, tout en suscitant l'inflation faisant basculer les gens dans des tranches de plus en plus lourdement taxées. Elle pénalise les individus qui se déplacent pour sortir de leur sous-développement (péréquation, politiques régionales, assurance-chômage). En un mot, elle rompt la liaison entre l'effort et la rémunération.

Après comme avant la réforme Axworthy, le régime d'assurance-chômage s'inscrit parfaitement dans ce cycle incontournable. La réforme ne fait que temporiser, grignoter à la périphérie des vrais problèmes, et encore, sa piètre contribution s'étendra sur une longue période de *phase in*. Elle ne change en rien le fait brutal que notre régime n'en est pas un d'assurance-chômage, mais plutôt une forme de revenu garanti permanent et de l'aide sociale régionale. Au lieu de servir de transition entre les emplois, pour des périodes définies et courtes, à l'intention des gens dans le besoin, l'assurance-chômage est devenue pour le grand nombre un mode de vie, une forme de revenu annuel garanti pour les travailleurs saisonniers, pêcheurs, enseignants, travailleurs de l'automobile. La réforme atténue à peine les incitations néfastes que la formule comporte depuis toujours.

Elle limite de façon marginale l'accès aux prestations, en substituant des heures à des semaines pour déterminer l'admissibilité et elle abaisse de 55 à 50 % du salaire moyen la prestation aux utilisateurs abusifs. Ce qui signifie qu'elle perpétue un régime d'incitations perverses, qui

ont pour effet de susciter la hausse du chômage à long terme, la dépendance sociale des prestataires et la multiplication des utilisateurs abusifs.

La rupture du cycle du chômage ne saurait être dissociée de la conjoncture de l'emploi. Au cours des 30 dernières années, une prolifération de dispositions réglementaires et fiscales s'est employée à hausser le coût de la main-d'œuvre et donc à détruire les emplois: préavis de licenciement, renforcement des monopoles syndicaux, discrimination active faussement appelée équité dans l'emploi, salaire minimum et normes, taxes spécifiques sur la masse salariale, dont les contributions à la CSST, les primes d'assurance-chômage et les cotisations à la Régie des rentes (CPP). La fiscalité directe du travail s'est alourdie de plus de 500 % entre 1980 et 1993.

La part du salaire prélevée par cet ensemble de ponctions est passée de 5 à 11 % de la masse salariale. A raison de 100 000 pertes d'emploi pour chaque hausse de un point, l'économie canadienne compterait 600 000 emplois de moins par suite de l'alourdissement fiscal. Le piètre état de la conjoncture de l'emploi tient donc à l'action de l'Etat. La réforme du *Welfare State* passe par le retrait de l'Etat du marché du travail.

Or, au lieu de saisir l'occasion d'un surplus cumulatif prévisible de 12 milliards du fonds d'assurance-chômage en 1998 (cinq milliards cette année), la réforme Axworthy choisit plutôt de créer un nouveau fonds de 300 millions pour l'octroi de subventions à l'emploi et aux salaires dans les régions à haut taux de chômage. Sorte de fonds de patronage, destiné à permettre aux bénéficiaires de continuer à se qualifier aux prestations. Les primes à l'employeur ne sont abaissées que de façon dérisoire, de 4,20 \$ à 4,13 \$.

Pourtant, on estime que l'abaissement des primes aux employés de 3 \$ à 2,10 \$ susciterait la création de plus de 210 000 emplois d'ici 1998. C'est toute la conjoncture économique canadienne qui en aurait éprouvé l'impulsion. La fiscalité du

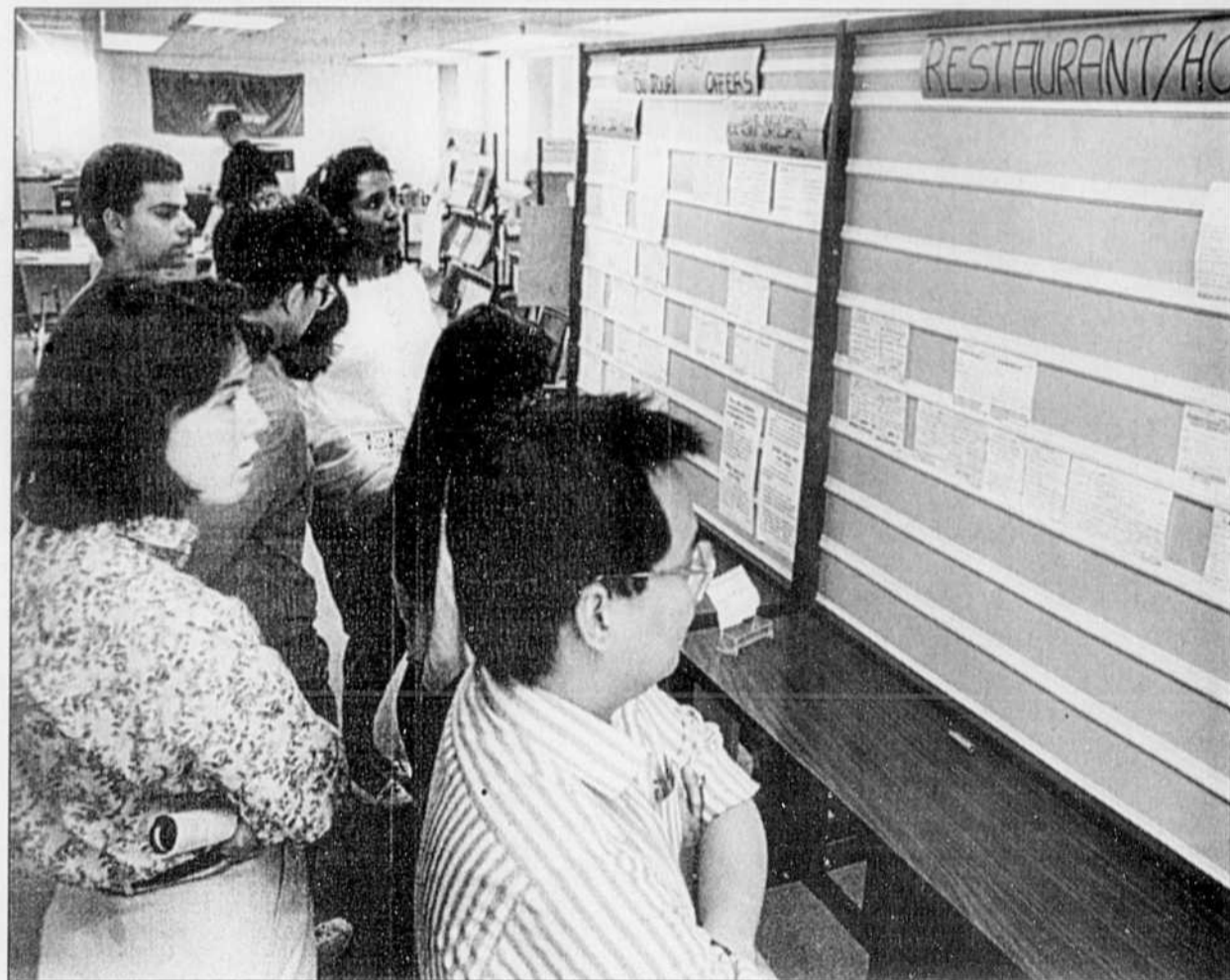


PHOTO JACQUES NADEAU

travail continuera donc plutôt à grever l'économie canadienne.

L'histoire des 30 dernières années, tout comme l'analyse, confirme que le nouveau fonds détruira plus d'emplois qu'il n'en créera d'artificiels. Le fétiche keynésien, vieux d'un demi-siècle et totalement discrédité, continue d'inspirer la classe politique, à Ottawa comme à Québec.

Le gouvernement doit se vouer au dépiégeage de quelque nouvelle *gimmick* par où gaspiller notre argent et gonfler le déficit. La dernière trouvaille a été dénichée du côté du nouveau fonds de 300 millions. Or, en gonflant leurs dépenses et leurs in-

terventions, les gouvernements ne créent pas d'emplois, ils en détruisent. Par l'appesantissement du fardeau des taxes et de l'emprunt que ces initiatives suscitent, le gonflement de dépenses factices et improductives déprime l'emploi productif ailleurs en extrayant des ressources de l'économie et en suscitant des incitations négatives chez les vrais producteurs de richesses (investisseurs, exportateurs, consommateurs, épargnants, innovateurs).

Une réforme réelle passerait donc par l'instauration d'un vrai régime d'assurance de transition entre les emplois, valide pour des périodes définies et courtes, réser-

vé aux gens dans le besoin et surtout par le retrait progressif de l'Etat du marché du travail. Si l'Etat paternaliste tient à tout prix à s'engager dans des initiatives actives, il pourrait accorder des vacances fiscales aux chômeurs et aux assistés sociaux de plus de deux ans.

Ceux-ci se verraient exonérés de toute la fiscalité liée au travail, tout en continuant à recevoir leurs allocations à un taux décroissant allant à zéro après deux ans. En même temps, on pourrait soustraire toutes les petites entreprises des quartiers de chômeurs et d'assistés au poids écrasant des réglementations qui tuent l'emploi.

Privatisation du régime et formation professionnelle

La nouvelle appellation a quelque chose de cynique: non seulement les sans-emploi n'ont pas davantage l'assurance d'obtenir un emploi, mais ils ont la certitude de s'appauvrir

GEORGES CAMPEAU
LUCIE LAMARCHEProfesseurs au département des sciences juridiques
UQAM

L a nouvelle appellation du régime canadien d'assurance-chômage proposée par le projet de loi C-111 a quelque chose de cynique. Non seulement les sans-emploi n'ont pas davantage l'assurance d'obtenir un emploi, mais ils ont la certitude de s'appauvrir. Le régime sera transformé radicalement, sa préoccupation première n'étant plus le sort des chômeurs mais bien celui des entreprises.

Resserrément de l'admissibilité au régime et réduction du taux, du niveau et de la durée des prestations, voilà autant de mesures qui visent à contraindre les travailleurs à s'insérer dans un marché de l'emploi de plus en plus précaire, conséquence de la mondialisation des marchés.

De plus, cette réforme fait supporter davantage par les travailleurs, particulièrement ceux à faible revenu, un régime dont la diminution des prestations servira à assurer le financement de mesures de formation destinées d'abord aux entreprises.

Par ailleurs, le compte d'assurance-chômage servira également à financer une partie du budget de l'assistance sociale désormais allégé d'une partie de la contribution du gouvernement fédéral.

Alors que le travail à temps partiel connaît une ampleur sans précédent (en 1993, 60 % des emplois créés étaient à temps partiel), le projet de loi diminue substantiellement la protection accordée aux travailleurs et travailleuses, particulièrement ceux et celles occupant des emplois à temps partiel.

Ainsi, un nombre minimal de 12 semaines est actuellement nécessaire pour se qualifier aux prestations, chaque semaine comportant un minimum de 15 heures de travail ou un salaire de 163 \$ étant comptabilisée.

L'admissibilité minimale, dorénavant déterminée sur une base horaire, est plus que doublée, passant de 180 à 420 heures.

La conversion de semaines en heures seffectuera quant à elle à raison de 35 heures-semaine.

Pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail, la norme minimale est considérablement augmentée. Elles passent en équivalent de 300 à 910 heures. Cette mesure sera durement ressentie par certaines catégories de travailleurs comme les femmes et les jeunes.

De plus, le salaire servant à déterminer le montant des prestations ne sera plus fonction des semaines de travail mais de périodes fixes variant de 14 à 20 semaines précédant le dépôt de la demande, et ce, quel que soit le nombre d'heures travaillées durant cette période.

L'impact de cette mesure sur les régions périphé-

riques sera tellement catastrophique qu'on a prévu d'en faire l'évaluation en décembre 1998, avant d'imposer une période fixe de 20 semaines à la grandeur du Canada.

Soulignons également que le taux de prestations de base de 55 % sera réduit pour les prestataires qui ont touché plus de 20 semaines de prestations au cours des cinq dernières années, à raison d'un taux de 1 % sur chaque tranche de 20 semaines supplémentaires versées, jusqu'à un taux minimum de 50 %.

De même, les prestataires «fréquents» dont le revenu annuel est supérieur au maximum assurable (39 000 \$) devront rembourser une partie ou la totalité de leurs prestations.

Pour les prestataires à faible revenu ayant des enfants à charge, un supplément familial s'ajoutera. Le calcul de cette prestation majorée sera fonction du revenu familial du prestataire. Soulignons l'impact très négatif de cette mesure pour les femmes qui, comme on le sait, occupent la majorité des emplois mal payés.

La majoration de la prestation ne sera plus fonction uniquement de leur salaire antérieur et de leurs charges familiales, mais du revenu de leur conjoint.

Cette disposition contribue à faire glisser progressivement le régime vers un système s'apparentant davantage à l'assistance sociale.

De plus, la durée maximale des prestations sera réduite de 50 à 45 semaines.

Pourquoi ces compressions? D'abord pour que le régime soit plus performant pour les entreprises. Aussi, ces coupes permettront d'abaisser le niveau de cotisations.

Ainsi, le salaire hebdomadaire maximum cotisable sera réduit de 815 à 750 \$ et gelé pour les trois prochaines années, de même que le taux de cotisations de 1,6 %. De plus, un grand nombre d'entre-

prises (celles qui verseront des cotisations pour moins de 30 000 \$ en 1996) verront une partie de leur augmentation de cotisations remboursée.

L'argent économisé par les compressions servira à financer des prestations d'emploi. Ces nouvelles prestations seront dispensées en fonction d'impératifs liés au marché.

Elles pourront prendre la forme de subventions salariales mais également de bons d'emploi. L'achat de cours pourrait s'effectuer à l'aide de «bons» de formation que les individus échangeraient dans des institutions d'enseignement.

De plus, les chômeurs inscrits dans certains programmes pourraient également être mis à contribution, le soutien accordé prenant la forme de prêts. On assisterait alors à une privatisation de la formation professionnelle, son financement étant décentralisé vers les... individus, leur imputant ainsi la responsabilité financière de leur formation.

Une telle conception de la formation professionnelle

est contraire aux principes adoptés par l'Organisation internationale du travail en matière de politiques d'emploi, auxquels le Canada a par ailleurs souscrit.

Rappelons que cette décision d'utiliser le compte d'assurance-chômage à des fins de formation découle du refus du gouvernement fédéral en 1989 de donner suite à la recommandation principale du Rapport de Grandpré qui préconisait l'imposition d'une taxe de 1 % sur la masse salariale pour financer la formation professionnelle. Le gouvernement décida plutôt d'utiliser davantage le compte d'assurance-chômage pour des fins de formation, tout en annonçant qu'il se retirait du financement du régime.

Depuis ce temps, le discours dominant pourfend l'utilisation de l'assurance-chômage comme mesure de soutien de revenu, qualifiée de mesure passive, pour justifier l'irresponsabilité financière du gouvernement fédéral et du patronat dans le dossier de la formation professionnelle.

Les travailleurs au bas de l'échelle fournissent un effort démesuré, soit 3 % de leur salaire pour financer ce régime de formation professionnelle.

La réforme prévoit l'admissibilité à des prestations d'emploi, non seulement de prestataires d'assurance-chômage mais également de personnes ayant touché des prestations au cours des trois années antérieures. De cette façon, le régime financera une partie de plus en plus importante des mesures d'employabilité relevant de l'aide sociale à même une réduction de la couverture du régime d'assurance-chômage.

Le gouvernement fédéral peut ainsi maintenir une présence active dans le financement de l'aide sociale, tout en diminuant le montant de ses transferts dans le cadre du nouveau programme de Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Drôle de mécanisme de répartition de la richesse, où les travailleurs les plus pauvres financent le budget de l'aide sociale à même leurs compressions.

L'harmonisation avec le régime américain

La mondialisation des marchés commande cette nouvelle flexibilité de la main-d'œuvre amenant une re-définition des salaires à la baisse.

Le régime d'assurance-chômage s'adapte en conséquence, pour contraindre les travailleurs à accepter ou conserver des emplois de plus en plus précaires et mal payés. Compétitivité oblige!

Dans la même perspective, le processus d'harmonisation de notre régime avec le régime américain s'accélère.

Ainsi, depuis 1990, les changements suivants ont contribué à ce processus: retrait du financement de l'Etat, augmentations successives de la norme d'admissibilité, suppression des droits pour les personnes qui quittent volontairement leur emploi, diminution du niveau, du taux et de la durée des prestations.

Avec le projet de loi C-111, non seulement le gouvernement canadien continue de se déresponsabiliser face à l'emploi et au chômage, mais il en fait porter le poids sur ses premières victimes.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (*environnement*), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (*adjoint au directeur de l'information*), Konrad Yakubski; Jean-Pierre Legault (*responsable des pages thématiques*), Diane Précourt (*pages éditoriales, responsable de la section Tourisme*); Martin Ducloux et Christine Dumazet (*relecteurs*); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (*photographes*); à l'information culturelle: Michel Belair (*responsable*), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoit Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (*responsable*), Robert Durtisac, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (*responsable*), François Brousseau (*éditorialiste*), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (*correspondant parlementaire à Ottawa*), Gilles Lesage (*correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec*), Michel Venne (*correspondant parlementaire à Québec*); Serge Chapeau (*caricaturiste*); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Marie-Hélène Alarie (*secrétaire à la rédaction*); Marie-Claude Petit, Julie Tremblay (*commis*). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (*directeur*); Manon Scott, Serge Laplante (*Québec*), Rachel Rochefort (*Ottawa*). LA PUBLICITÉ: Lucie Pinsonneault (*directrice*), Yves Williams (*superviseur, Avis publics et annonces classées*), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (*publicitaires*); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (*secrétaire*). L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (*contrôleur*), Dany Dépatie (*adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines*), Nicole Carmel (*responsable des services comptables*), Jeanne-d'Arc Houde (*secrétaire à la direction*); Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (*secrétaire*), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES: Louise Gagné (*directrice*), Christian Guy (*superviseur à la promotion des abonnements*). LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (*directeur de la technologie et des approvisionnements*), Michael Schneider et Marie-France Turgeon (*direction de la production*), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zaida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (*président*). LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (*président*), Roger Boisvert (*vice-président et directeur général*).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

PARIZEAU Il a «enjambé» le fossé des générations, a dit André Boisclair

SUITE DE LA PAGE 1

«S'il faut clairement établir que les aînés doivent prendre une part active dans notre société, il faut cependant signifier à nos jeunes que nous n'allons pas pour autant nous cramponner à nos sièges et à nos fonctions jusqu'à notre dernier souffle. Je vous invite à chercher là un plus juste équilibre», a exhorté en Chambre le premier ministre lors de la dernière séance de la session parlementaire et à l'occasion de sa dernière journée à l'Assemblée nationale avant de tirer sa révérence en janvier.

Journée où émotions et hommages ont coulé à flots et où on a surtout salué la contribution de M. Parizeau à l'édification du Québec depuis 35 ans — en tant que technocrate de la Révolution tranquille, ministre des Finances et concepteur de politiques novatrices comme le Régime d'épargne-actions, et enfin comme premier ministre. Mais c'est aussi le souci qu'il a toujours porté à l'égard de «la relève», la jeunesse, que ses collègues ont tenu à reconnaître.

«Même si le fossé entre les générations ne sera jamais complètement comblé, [M. Parizeau] l'a enjambé», a affirmé le député de Gouin, André Boisclair, à 29 ans le plus jeune membre du caucus péquiste. «Il a compris qu'il est vital pour les gens de son âge, comme pour lui, que les jeunes sentent la possibilité de changement, qu'ils soient entendus [...] Il nous légua d'abord un sentiment de possibilité», a-t-il poursuivi en énumérant quelques-unes des réalisations de M. Parizeau: gel des frais de scolarité, création des carrefours jeunesse-emploi, Secrétariat de l'information, M. Boisclair a déposé une motion, adoptée à l'unanimité, soulignant «l'énergie, la créativité, la constance et le dévouement que M. Jacques Parizeau a consacrés aux Québécois et à leur État depuis 35 ans».

Rappelant la démission de M. Parizeau en 1984 lorsque René Lévesque avait opté pour le «beau risque» d'un fédéralisme renouvelé, le chef de l'opposition Daniel Johnson a salué la «conviction intime» qu'il a inlassablement portée à l'endroit de la cause souverainiste. M. Parizeau n'a jamais rechigné à parler d'«indépendance», a affirmé le chef libéral et président du comité du NON lors du dernier référendum. «Jamais ne s'est-il démenti, [...] jamais n'a-t-il hésité à employer les mots qu'il croyait être les meilleurs pour décrire la réalité qu'il souhaitait.

M. Johnson a mis en relief les «qualités d'homme» de son adversaire politique; d'abord sa compétence technique, son imagination et sa créativité comme ministre des Finances — dont a bénéficié le Québec avec des politiques, telles que le REA, qui ont fait de lui «l'objet d'une envie certaine» ailleurs au Canada — et, enfin, sa qualité de pédagogue, qui «n'était jamais très loin de la surface».

Le chef de l'Action démocratique Mario Dumont a qualifié de «monument» le premier ministre et s'est émerveillé de ce que ce dernier ait conseillé les plus hauts dirigeants de l'État avant même que le jeune député de Rivière-du-Loup ne soit né, «bien avant que je sache ce que pouvait être l'émission des obligations pour le gouvernement ou une politique fiscale».

Pour sa part, le vice-premier ministre Bernard Landry a su gré à son compagnon de route pour avoir apporté au Parti québécois et au mouvement souverainiste «la formidable crédibilité économique» que René Lévesque, un «brillant généraliste», n'aurait jamais su, à lui seul, leur apporter.

Quant au progrès énorme qu'ont fait les femmes au sein du gouvernement et du conseil des ministres — où elles comptent pour trois des six membres du puissant comité des priorités —, la ministre de l'Emploi Louise Harel a identifié Jacques Parizeau comme en étant le grand responsable. Le premier ministre a été «notre meilleur allié dans la marche inachevée des femmes vers l'égalité». Dans l'équipe gouvernementale, nous savons toutes combien il considérait normale cette égalité et la favorisait de toute son influence». Pour sa part, le premier ministre s'est attardé sur les deux grands projets qui ont animé sa carrière publique: d'abord l'épanouissement, la consolidation, et, enfin, l'amincissement de l'État central. Ayant commencé sa carrière en technocrate centralisateur, le premier ministre termine en président volontiers le démantèlement de sa propre œuvre: «L'État finit par comprendre qu'en étant centralisé, il s'éloigne des citoyens.»

Deuxième grand axe de sa carrière: sa conviction souverainiste, dont ont découlé son entrée en politique en 1969, sa démission en 1984, son retour en 1987 et, finalement, son retrait maintenant. «Si je pensais que la souveraineté aurait pu à gagner de ma présence que de mon absence comme chef de gouvernement, ma décision serait différente [...] Maintenant, il est temps de passer la main.»

Jacques Parizeau quitte l'Assemblée nationale avec une satisfaction manifeste de voir «essaimer dans une nouvelle génération» l'objectif de la souveraineté. La génération «boff» serait devenue la génération du OUL, selon le premier ministre, qui a fait remarquer l'appui majoritaire des jeunes au dernier référendum.

Le premier ministre, qui avait promis il y a trois semaines de légèrer des projets à l'intention des jeunes et des femmes, a donné suite hier à cet engagement en annonçant le dépôt d'un avant-projet de loi sur l'équité salariale et en se prononçant en faveur de la retraite obligatoire.

En ce qui a trait à l'équité salariale, le gouvernement a opté de procéder par le dépôt d'un avant-projet de loi, au lieu du projet de loi attendu, afin de bâtir un plus grand consensus social sur cette question — à laquelle s'oppose le patronat — avant de légiférer. «Il faut changer les mentalités, les cultures et les habitudes du monde du travail», a constaté Jeanne Blackburn, qui a évalué le coût aux employeurs de cette mesure à environ 0,9 % de la masse salariale, soit 340 millions de dollars annuellement.

L'avant-projet de loi, déposé par la ministre responsable de la Condition féminine Jeanne Blackburn, fera l'objet de consultations publiques en février. La ministre prévoit procéder à l'adoption d'une loi en juin prochain. Cette dernière visera à ce que, à l'intérieur d'une même entreprise, les femmes occupant un emploi équivalent ou comparable à celui de leurs collègues masculins touchent un salaire comparable. L'avant-projet de loi propose un délai de quatre à huit ans, selon le nombre d'employés d'une entreprise, pour permettre aux employeurs de s'ajuster aux nouvelles obligations.

Quant à la question de la retraite obligatoire, M. Parizeau a affirmé qu'à certaines conditions, l'employeur devrait être autorisé à rompre, à son initiative, le lien d'emploi pour des raisons d'âge». La députée de La Pinière, Fatima Houada-Pépin, qui donnait la réplique de son parti à la déclaration ministérielle de M. Parizeau, lui a lancé une mise en garde: une telle mesure risquerait de «diviser les générations entre elles». Mme Houada-Pépin a dit estimer que le gouvernement se lance sur la mauvaise piste, obliant que dans dix ans, le vieillissement de la population sera un problème plus criant que celui du chômage chez les jeunes.

LAVAL

SUITE DE LA PAGE 1

Ainsi, l'inspection des entrées de service est donnée à contrat, sans appel d'offres, à un entrepreneur privé qui a été haut fonctionnaire de Laval de 1974 à 1988. En plus de se retrouver dans une situation questionnable, l'administration ne s'assure pas d'avoir le meilleur prix, note le vérificateur. «Le maire de Laval n'est pas visé par le rapport qui fait des recommandations d'ordre technique et administratif. J'accueille avec sérénité et respect le rapport de M. Martin», a affirmé hier le maire Vaillancourt.

«Le maire qui a fermé les yeux et toléré de telles pratiques n'a plus aucune crédibilité pour procéder aux réformes exigées par le ministre des Affaires municipales. Dans l'intérêt de tous les Lavallois, M. Vaillancourt n'a d'autre choix que de remettre sa démission», a soutenu le chef d'Option Laval, Jean Rizzuto.

«M. Rizzuto prend ses rêves pour la réalité, a riposté le maire lavallois. Il devra attendre les élections. Je considère toujours que j'ai la confiance des citoyens. Je regarde en avant, pas en arrière.»

L'administration n'est pourtant pas sans reproche. L'analyse municipale pour choisir entre la formule de location ou celle de location-acquisition de souffleuses à neige a été basée sur un calcul qui a très nettement favorisé la deuxième option. M. Martin indique d'ailleurs que si les fonctionnaires ont conclu à une économie de 20 505 \$, les calculs auraient dû les amener à un coût supplémentaire de 22 341 \$.

De plus, bien que le rapport de vérification indique que la situation financière de Laval est «convenable», il précise qu'elle prend une tangente dangereuse. Entre 1990 et 1995, les dépenses d'opérations ont grimpé de 20,8 %, alors que le taux d'inflation était de 13 %. «M. Martin a oublié de prendre en compte l'augmentation de 35 000 habitants à Laval. Nous sommes probablement la ville qui a le mieux absorbé sa croissance», a dit M. Vaillancourt.

Le rapport démontre des lacunes au chapitre de la consultation populaire. M. Martin recommande d'ailleurs que Laval intensifie ses communications avec les citoyens.

Quant au dossier du Camp spatial, qui se retrouve devant des difficultés financières, le vérificateur suggère que les sommes dépensées fassent l'objet d'un examen approfondi. Aussi, M. Martin recommande d'accorder au vérificateur interne une plus grande latitude dans son travail.

Le conseiller d'opposition Maurice Clermont a conclu hier que «l'arrogance du maire Vaillancourt [...] aura coûté cher aux payeurs de taxes de Laval».

HAÏTI Un appui tardif à Préval

SUITE DE LA PAGE 1

férence quasi générale et, jusqu'au dernier moment, la tenue même du scrutin est demeurée incertaine. Le président sortant n'ayant pas appelé la population à aller voter ni manifesté fermement ses préférences, ces élections n'ont pas suscité l'engouement ni l'enthousiasme de celles qui l'avaient porté au pouvoir en décembre 1990. Son refus — jusqu'à hier — d'appuyer René Préval a été interprété par bon nombre de ses partisans comme un désaveu présidentiel du processus électoral en cours.

De fait, on s'attend à ce que beaucoup d'Haïtiens boudent ce scrutin déjà boycotté par plusieurs partis politiques traditionnels, notamment le Rassemblement des démocrates nationaux progressistes (RDNP) de Leslie Manigat, le Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti (MIDH) de Marc Bazin et la coalition du Front national pour le changement et la démocratie (FNCD) de l'ancien maire de Port-au-Prince, Evans Paul.

Les irrégularités qui ont marqué les élections législatives du 25 juin et du 13 août dernier ainsi que le noyautage du Conseil électoral provisoire, chargé d'organiser les élections, par des membres du mouvement pro-Aristide Lavalas ont convaincu bon nombre de politiciens de rester à l'écart. «Le processus électoral n'a pas de crédibilité. Ce scrutin est une farce qui va déboucher sur l'élection d'un président sans légitimité», a affirmé Evans Paul dans un entretien téléphonique avec *Le Devoir*.

La Constitution haïtienne interdit au président de briguer deux mandats consécutifs. Mais pressé par une partie de ses partisans de rester à son poste en compensation de ses

trois années d'exil, le président Aristide a entrepris le flou autour de ses intentions, prêtant ainsi le flanc à la critique et alimentant le moulin à rumeurs. Ainsi, beaucoup prétendent que le Palais présidentiel a orchestré la campagne des derniers jours, à coups de tracts et d'affichettes non signés, en faveur du maintien au pouvoir du président Aristide. On affirme ici et là que le torchon brûle entre le «clan Préval» et le «clan Aristide». Les partisans des «trois ans» ont même fait circuler cette semaine la rumeur voulant que M. Préval avait fait empoisonner M. Aristide.

La campagne a été ponctuée d'un certain nombre d'incidents violents et le souvenir de la sanglante interruption de l'élection de novembre 1987 est présent dans tous les esprits. «Prise en sandwich entre la vie chère et l'insécurité qui reprend, la population n'est pas motivée», a dit au *Devoir* Jean-Claude Jean, militant pour la défense des droits de l'homme.

Tout se passe comme si le scrutin de demain ne devait son existence qu'à la seule volonté des puissances tutélaires, alors que les Haïtiens ne s'y intéressent pas. Certains parce qu'ils souhaitent que M. Aristide reste, d'autres parce qu'ils souhaitent un changement que le scrutin de demain ne peut amener puisque l'opposition y est soit absente, soit guère en mesure de l'emporter.

Seul candidat de poids face à la coalition présidentielle de «Tab' Lâ» (la table), le leader social-démocrate du KONAKOM, Victor Benoît, a fait campagne sur le bilan, selon lui négatif, des quatorze mois écoulés depuis le retour du président Aristide.

«Aristide échoue et il ne veut pas l'admettre», a dit au *Devoir* Jacqueline Thomas, membre fondatrice du FNCD, retournée vivre à New York

après avoir été candidate au Sénat haïtien en juin dernier.

Le «deuxième gouvernement» du président Aristide a été marqué par une dégradation de ses relations avec Washington. Les réformes économiques libérales que les principaux bailleurs de fonds internationaux exigent sont en panne et la question des privatisations d'une poignée d'entreprises d'État divise les conseillers du président.

Un certain nombre d'Haïtiens se disent inquiets des tendances «populistes» et «autoritaires» manifestées par le président Aristide. Ils déplorent le fait que beaucoup de ceux qui ont combattu la dictature de Duvalier aient été tenus à l'écart par le président Aristide. «Il est clair que notre absence de tradition démocratique ne nous permet pas de gérer convenablement nos divergences», dit Evans Paul. La responsabilité de cet état de choses incombe à tous les acteurs politiques, mais principalement au président Aristide qui n'a pas joué le jeu de la réconciliation nationale qu'il avait promise.»

Le président Aristide de son côté reproche aux Américains de n'avoir pas désarmé les groupes paramilitaires et d'avoir même confisqué les documents qui auraient permis de les débusquer. Le 11 novembre dernier, dans un discours, Jean-Bertrand Aristide demandait à ses partisans d'aller prêter main forte à la police pour désarmer les groupes paramilitaires. Des violences ont suivi, mises sur le compte de ces discours.

Demain, près de 6000 Casques bleus et 4000 policiers haïtiens seront mobilisés dans un dispositif de sécurité destiné à éviter une répétition des actes de violence de 1987 et à rassurer une population qui n'a que peu de motifs de reprendre confiance dans l'avenir du pays.

RUSSIE Le taux de participation, la grande inconnue

SUITE DE LA PAGE 1

ti qui, malgré l'effondrement du régime soviétique, a conservé un million d'adhérents ainsi que 20 000 cellules locales et régionales en activité, en plus d'avoir une annexe «campagnarde» (le Parti agrarien) particulièrement efficace.

■ Des amis de Boris Eltsine réunis dans la formation «Notre Maison la Russie» (NDR), au premier rang desquels figure le premier ministre Viktor Tchernomyrdine, ex-apparatchik devenu multimillionnaire, dont l'entourage immédiat — en odeur, dit-on, de mafia — contrôle l'immense consortium aujourd'hui privatisé de Gazprom.

Ces fonds sans limites ont permis à la campagne de NDR de faire défiler, par exemple, des super-mannequins occidentaux (les Claudia Schiffer et autres Eva Herzigova) lors de «soirées culturelles» et d'inonder les ondes de messages publicitaires sophistiqués (dont l'un met en vedette le célèbre cinéaste Nikita Mikhalkov, déguisé en cosmonaute qui survole la mère Russie).

Malgré cette débauche de dépenses propagandistes, l'image du gouvernement Eltsine-Tchernomyrdine est si dégradée que NDR pourrait bien se retrouver avec un score médiocre, dans les 8 ou 10 %... ce qui nuirait vraisemblablement à la réélection de l'actuel président russe.

■ Des libéraux à l'occidentale réunis, entre autres, autour de la coalition *Yabloko* («la Pomme») de Grigori Yavlinski, le brillant intellectuel éduqué à Harvard, qui semble percer dans les grandes villes, mais guère au-delà, plafonnant à 10 % dans les sondages.

■ Des «nationalistes» dont la version modérée est représentée par le Congrès des communautés russes (KRO) de l'austère général

Alexandre Lebed (7-8 % d'intentions de vote avec un fort discours anticorruption) et la version caricaturale par le soi-disant «Parti libéral-démocratique» de Vladimir Jirinovski, aujourd'hui passablement discrédité par ses outrances répercutées dans le monde entier.

Au-delà des étiquettes et des campagnes, le taux de participation reste une grande inconnue. Si par exemple ce taux est bas, les communistes pourraient faire fructifier leurs appuis de base (estimés à 15-20 % de la population dans son ensemble) bien au-delà de ce chiffre, par l'effet combiné de la forte discipline de vote de ces électeurs et de la distorsion causée par l'élimination des formations restées en deçà de la barre des 5 %. Ils pourraient alors se retrouver en position nettement dominante à la Douma.

43 partis et 2700 candidats: ces chiffres étonnants ont eu pour effet de produire un bulletin de vote de quatre pages (!) pour le scrutin de liste qui doit pourvoir la moitié des 450 sièges, l'autre moitié étant pourvue par un système uninominal à un tour, semblable à celui en vigueur au Québec.

Mais que représente au fait cette Douma, politiquement?

Depuis l'affrontement sanglant d'octobre 1993 entre les députés et le président Boris Eltsine — avec les élections et le référendum subséquents de décembre 1993 —, la Chambre basse n'est plus, de l'avis général, qu'un Parlement-croupion, largement peuplé de clowns et de gesticulateurs, qui ne pourrait sortir de ce triste état d'impuissance... que si une solide majorité des deux tiers pouvait, un matin, en émerger.

Selon Jacques Lévesque, spécialiste de la Russie à l'UQAM et auteur de nombreux livres sur l'URSS, une telle éventualité est improbable, mais pas

impossible. Cela pourrait survenir si le taux de participation tombait suffisamment pour permettre aux communistes de se faufiler largement en tête, tout en allant chercher quelques alliés, notamment chez les agrariens.

«Le taux de participation est l'une des données à surveiller. Si d'aventure il était très faible, alors tout deviendrait possible. Et si l'on se retrouvait avec un Parlement dominé aux deux tiers par une coalition solide, alors cette coalition pourrait opposer des veto et amoindrir les pouvoirs du président». C'est le seul cas de figure qui pourrait ennuier sérieusement l'entourage de Boris Eltsine.

Comme l'écrivait récemment un éditeur de *Nouvelles de Moscou*, «pour les Russes, les législatives sont une notion un peu abstraite. Ils ont du mal à comprendre à quoi peut bien servir un Parlement, alors que c'est au Kremlin que tout se décide».

Néanmoins, ce sondage grandeur nature, s'il n'est pas propre à bouleverser l'équilibre politique, montre malgré tout l'émergence d'une véritable opinion publique en Russie, avec ses tendances multiples qui commencent, tant bien que mal, à se cristalliser.

«Les études montrent que les Russes commencent à s'identifier et à se différencier politiquement; le pluralisme s'installe dans la réalité sociologique et dans sa représentation partisane», relève ainsi le russologue Rémi Hyppia, également de l'UQAM.

Autrement dit, le jeune hyper-politisme de Moscou et de Saint-Petersbourg se reportera naturellement vers les libéraux; les retraités et les paysans vers les communistes, et les petites gens aux marges de la misère vers les formations plus nationalistes. Dans la douleur, la Russie est-elle en train de devenir un pays démocratique «normal»?

Dr. Robert Prescott
& Associés (Omnipraticiens)

Liposuccion (Anesthésie locale)
Greffes de cheveux au laser
Traitement des rides au laser

•Collagène •Varices •Obésité

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E4
Tél.: (514) 935-6616 Fax: (514) 935-2104

CLINIQUE CAPILLAIRE INTERNATIONALE INC.
& membre associé Hairfax

INTÉGRATEUR-VOLUMATEUR
LA MICRO-GREFFE

- UNE TECHNIQUE SÛRE ET EFFICACE
- UNE INTERVENTION CHIRURGICALE MINEURE
- UN RÉSULTAT PERMANENT

Céline Simard, dir. consultante

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E4
(Métro Guy) Tél.: (514) 935-6616

DENTISTE **DENTUROLOGISTE**

- SERVICE DE DENTISTERIE ESTHÉTIQUE
- SERVICE DE CHIRURGIE BUCCALE ET IMPLANTS DENTAIRES (PAR SPÉCIALISTE)
- SERVICE DE PROTHÈSE SUR IMPLANT

Dr Michel Lefort, D.M.D.
Guyline Brouillette, D.D.

1832 Sherbrooke ouest, Montréal, Qc H3H 1E4
tél.: 939-2600
Métro Guy, sortie St-Mathieu

LE DEVOIR LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camion et pour les abonnements postaux.
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extrérior (sans frais) 1 800 463-7559